

## **Rapport explicatif**

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la communauté de communes du Pays Créçois ont initié, au cours de ces derniers mois, une réflexion relative à l'opportunité d'une fusion volontaire des deux entités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sur le fondement de l'article L. 5211-41-3 du CGCT. Le projet de périmètre envisagé compte 54 communes et 92 679 habitants. Ce périmètre respecte les demandes de retrait des communes du Pays Créçois, telles qu'acceptées par les communautés d'agglomération d'adhésion concernées.

Cette démarche a été entreprise à la suite des demandes de retrait, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, formulée par quatre communes du Pays Créçois : Esbly, Montry, Saint-Germain-sur-Morin et Quincy-Voisins. Le Pays Créçois a alors proposé à la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie d'envisager une fusion. Ce projet a été présenté en conférence des Maires de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et a été accepté.

En octobre 2018, le Pays Créçois a lancé une étude pour accompagner les modifications de son périmètre. Celle-ci a conclu que l'EPCI n'aurait pas la capacité financière de poursuivre ses projets et de maintenir son niveau de services sans ces quatre communes et a examiné les conditions d'un rapprochement avec la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie. Les communes restantes se sont très majoritairement exprimées en faveur de cette fusion. Trois communes ont demandé leur retrait du Pays Créçois pour adhérer au Pays de Meaux : Villemareuil, Saint-Fiacre et Boutigny.

Les conclusions de l'étude juridique, fiscale et financière menée par le Pays Créçois ont été présentées aux conseillers municipaux des 54 communes concernées par le projet de périmètre, le 21 mai 2019. L'étude est jointe au présent rapport.

Au-delà des événements des derniers mois, la fusion de nos territoires est envisagée depuis 2015. Une étude, menée alors par le Pays Créçois, le Pays de Coulommiers et la Brie des Moulins, avait déjà démontré la cohérence d'un rapprochement de ces EPCI. Nous partageons un même projet pour le territoire que nous avons en commun : investir pour le développer et renforcer son attractivité, tout en préservant sa qualité de vie rurale.

Ce projet de territoire est celui du PNR Brie et Deux Morin, à l'étude, et dont la grande majorité des 54 communes font partie. Ce dernier entre dans une phase décisive cette année avec le passage des rapporteurs de l'Etat et de la Fédération des Parcs, programmé pour la fin de l'été 2019.

Nos deux EPCI partagent de nombreux autres enjeux et politiques communes :

- ⇒ Le Groupe Action Locale Terres de Brie, chargé de sélectionner des projets éligibles au Fonds Européen Leader. 11 projets ont été soutenus à ce jour. L'enveloppe totale s'élève à plus d'1 Million € sur 6 ans
- ⇒ Le Bassin d'emploi Brie Créçois, mis en place en 2019, qui coordonne les actions de l'Etat, de la Région IDF et des EPCI sur les thématiques de l'économie, de l'emploi et de la formation
- ⇒ La GEMAPI, avec notamment la création d'un EPAGE sur le bassin versant du Grand Morin
- ⇒ Le Transport, avec le futur Contrat d'Ile-de-France Mobilités qui réunira la CA Coulommiers Pays de Brie, le Pays Créçois et les Deux Morin

Dans un contexte législatif qui a prévu ces dernières années le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux EPCI, cette fusion permettra au territoire de se doter de l'ingénierie et des moyens adaptés, notamment :

- ⇒ Pour les compétences Eau et Assainissement, transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- ⇒ Pour la GEMAPI, transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ⇒ Pour les compétences développement économique et promotion du tourisme, transférées le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A l'échelle de l'Île-de-France et du Grand Paris, le futur EPCI aura la taille nécessaire pour mettre en œuvre des politiques essentielles à l'attractivité et au développement de son territoire en matière d'aménagement, d'environnement, de transports, de services à la population ou encore de tourisme. Il aura les moyens de réaliser les infrastructures et les équipements indispensables pour améliorer la qualité de vie des habitants des 54 communes concernées par ce projet de périmètre.

Vu pour être annexé  
A l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°70

La Préfète de Seine-et-Marne



Béatrice ABOLLIVIER





Version finale – juin 2019

# Etude de modification du périmètre du Pays Créçois, retrait- adhésion de communes et fusion avec la CA de Coulommiers

Vu pour être annexé  
A l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°70

Phase 2 – Evaluation des impacts et préfiguration de la fusion

La Préfète de Seine-et-Marne

Béatrice ABOLLIVIER

# Sommaire

01

Présentation comparée  
des communautés

03

Éléments de prospective  
en matière  
d'investissement

02

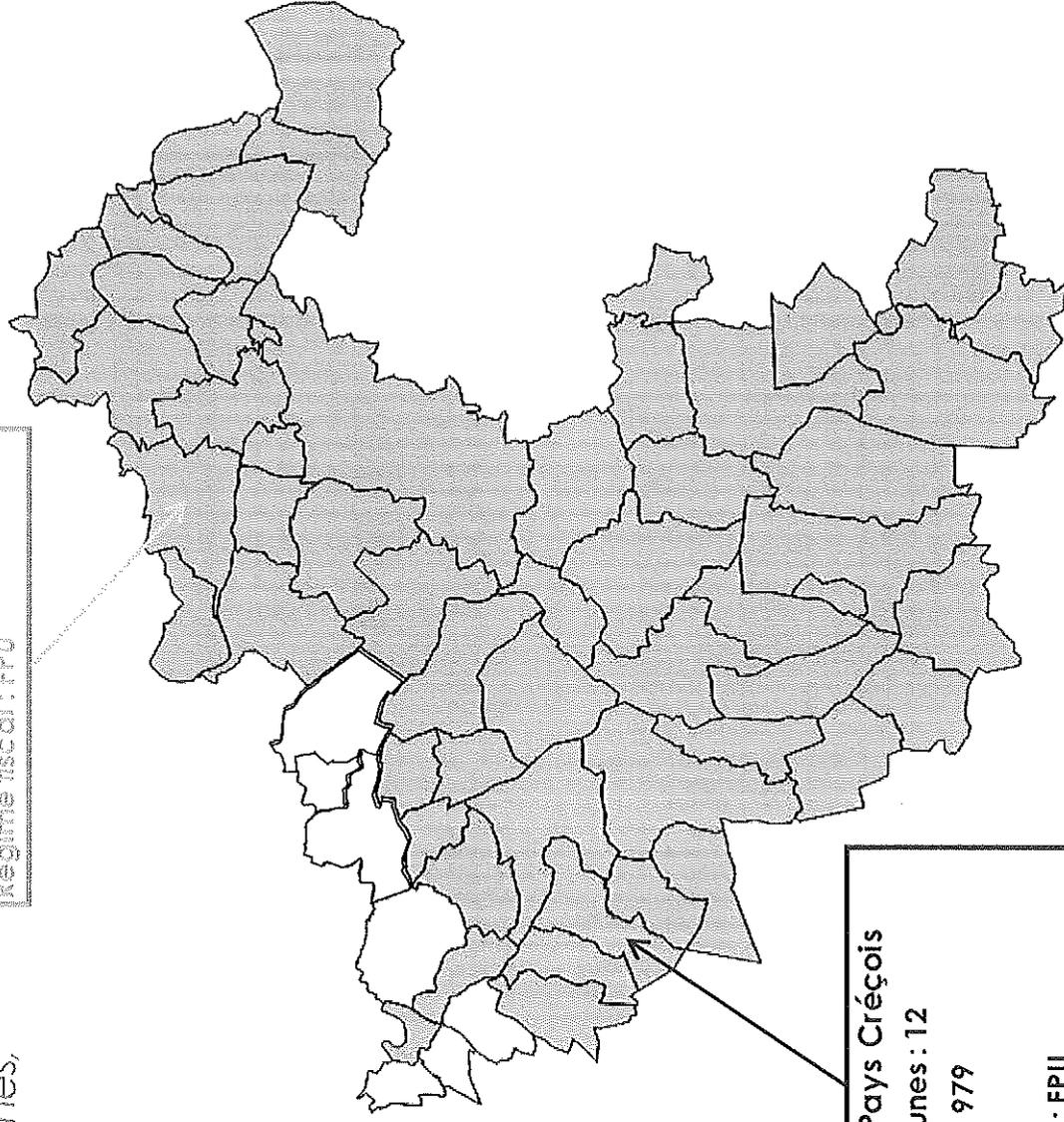
Impacts et modalités de  
la fusion

# Le périmètre d'étude

Le périmètre de l'étude regroupe les 2 communautés concernées par la fusion, représentant 54 communes, et plus de 92 600 habitants.

- Scénario de fusion entre
  - CC Pays Créçois à 12 communes membres
  - CA Coulommiers Pays de Brie
- Hypothèses administratives
  - Fusion bloc par bloc
  - Prise d'effet au 1/1/2020
- Sept communes de la CC du Pays Créçois se retirent au préalable, à titre individuel
  - 3 communes vers la CA Val d'Europe Agglomération
  - 4 commune vers la CA du Pays de Meaux

CA Coulommiers Pays de Brie  
 Nb de communes : 42  
 Pop INSEE : 76 700  
 Densité : 160,80 hab/km<sup>2</sup>  
 Régime fiscal : FPU

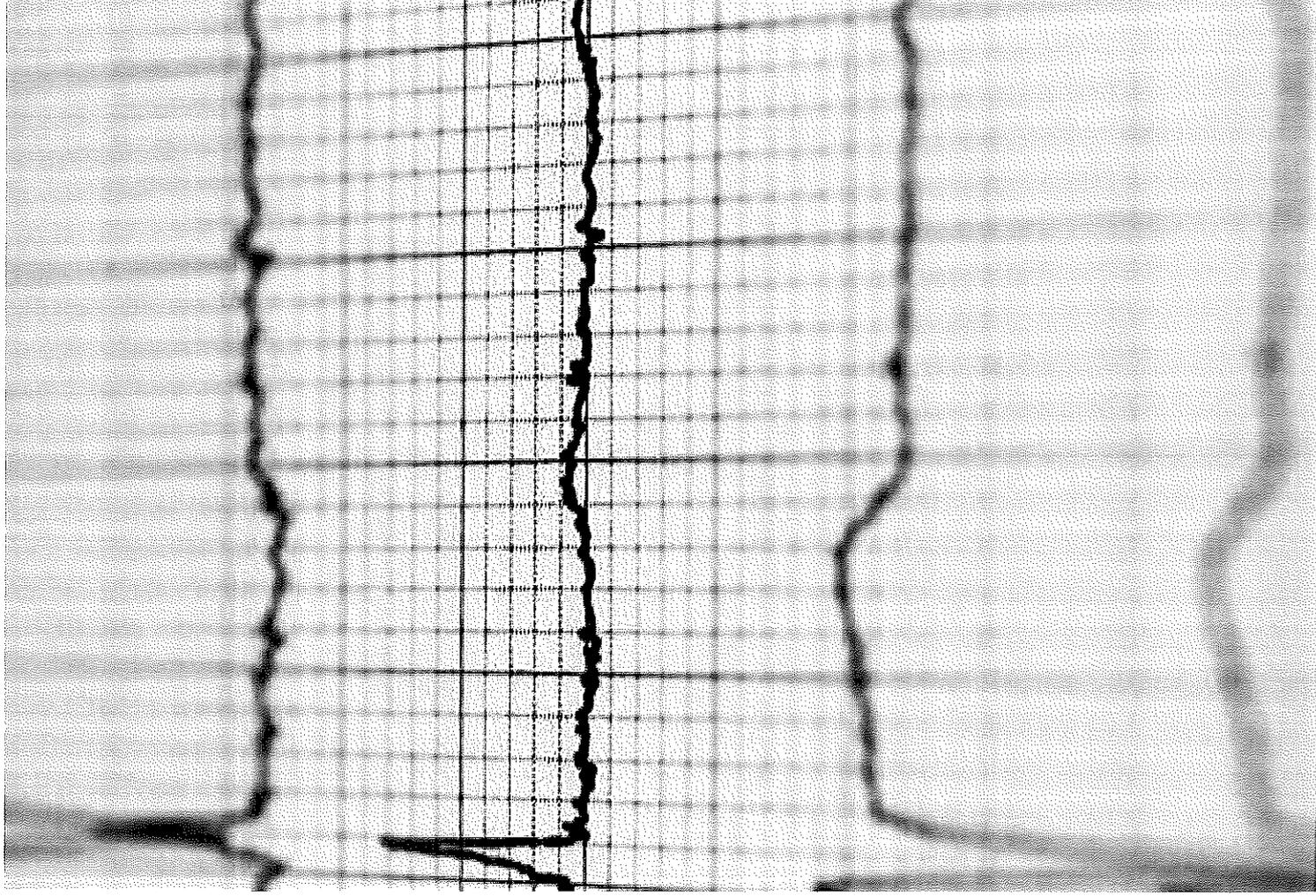


CC du Pays Créçois  
 Nb de communes : 12  
 Pop INSEE : 15 979  
 Densité : n.c.  
 Régime fiscal : FPU

# 01 Présentation comparée des communautés

- Diagnostic financier et fiscal comparé
- État des lieux patrimonial et des moyens humains
- Impacts financiers du retrait des 7 communes

Situation de référence : 31/12/2018  
(CC Pays Créçois à 19 communes)

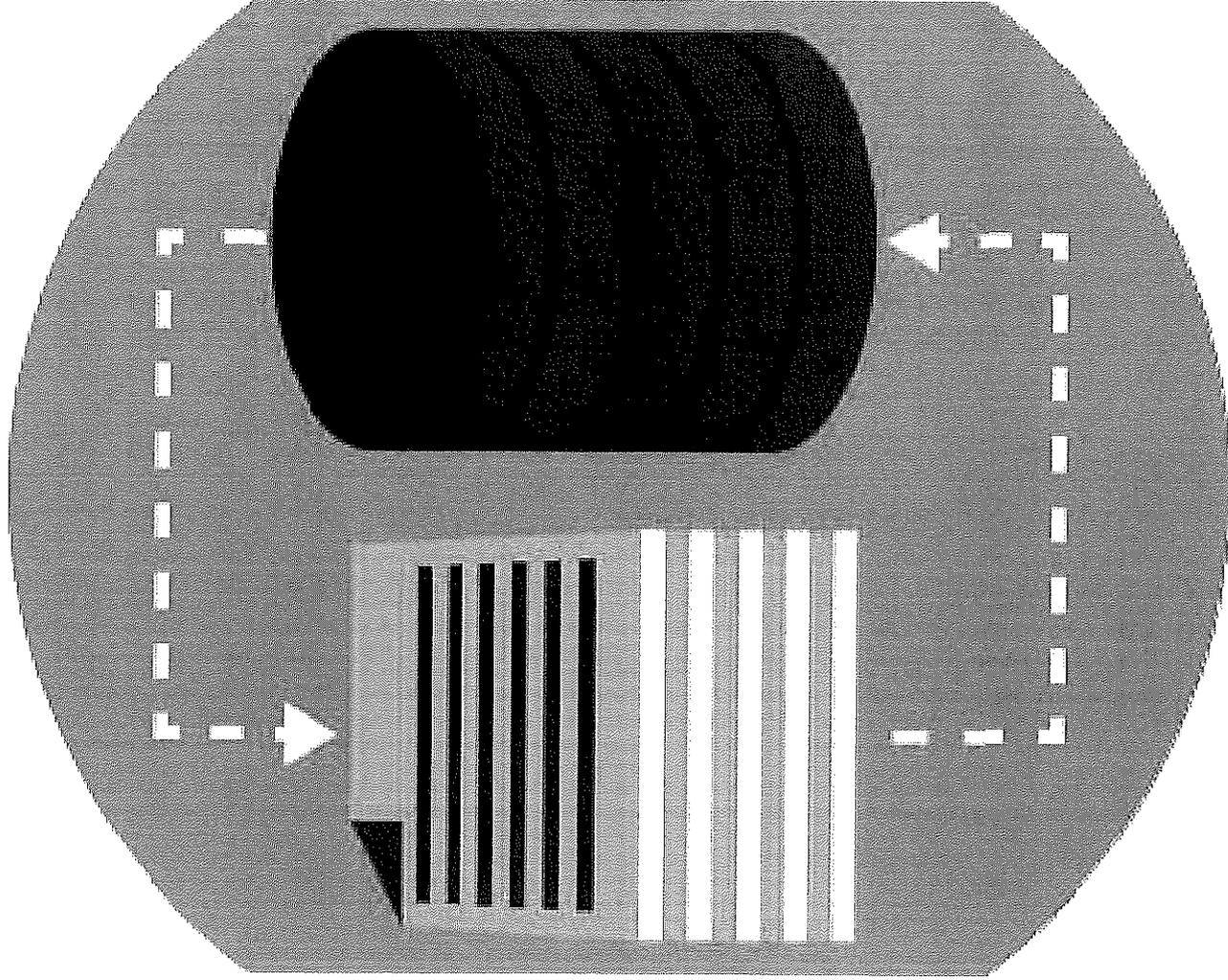


# 01 - d

## État des lieux financier et fiscal

Diagnostic financier et fiscal comparé  
de la CA Coulommiers Pays de Brie et  
de la CC du Pays Créçois

Focus ponctuels sur CC du Pays Créçois



## Méthodologie

- L'analyse budgétaire a été réalisée sur les budgets consolidés 2017-2018

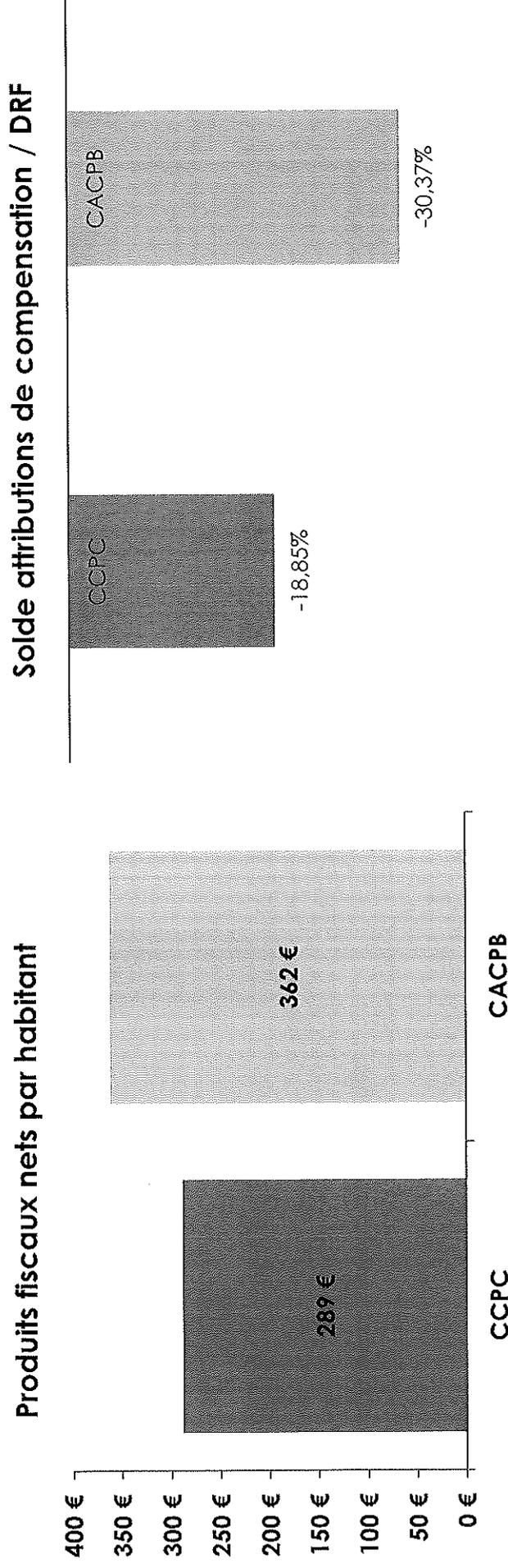
CCPC	- BP
CACPB	- BP - ZA des 18 arpents - Hôtel des entreprises - ZA Longs sillons - Télécentre - ZA Voisins - Piscine et cinéma

- Le périmètre de compétence couvert englobe ainsi :
  - toutes les compétences obligatoires au 1/1/2018
  - les compétences optionnelles de chaque EPCI - **SAUF** Eau, Assainissement (L. 2224-8 CGCT)
  - toutes les compétences facultatives de chaque EPCI

## Produits fiscaux

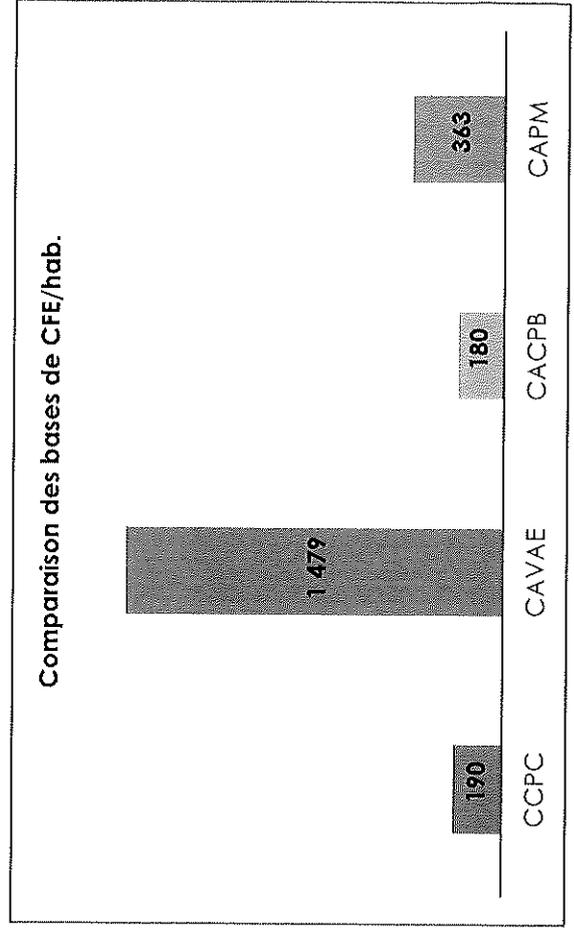
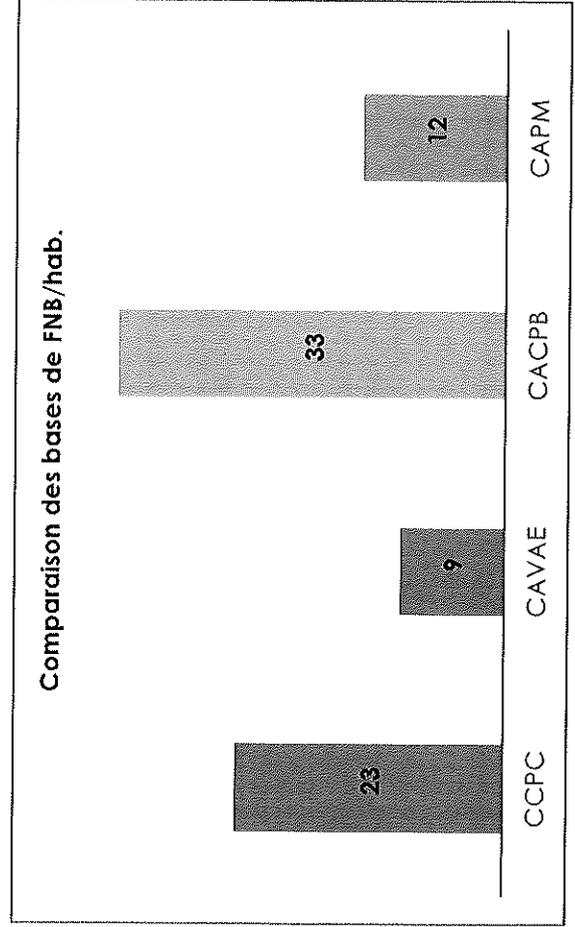
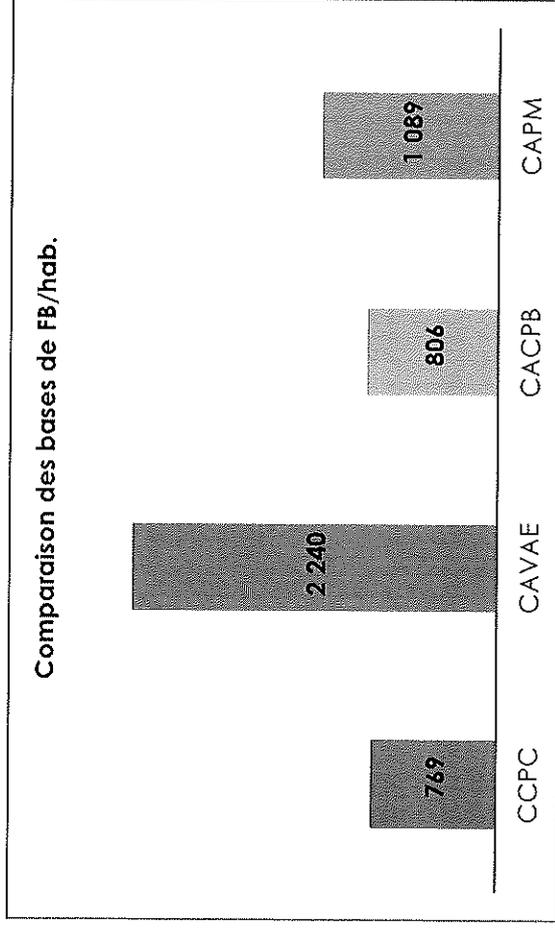
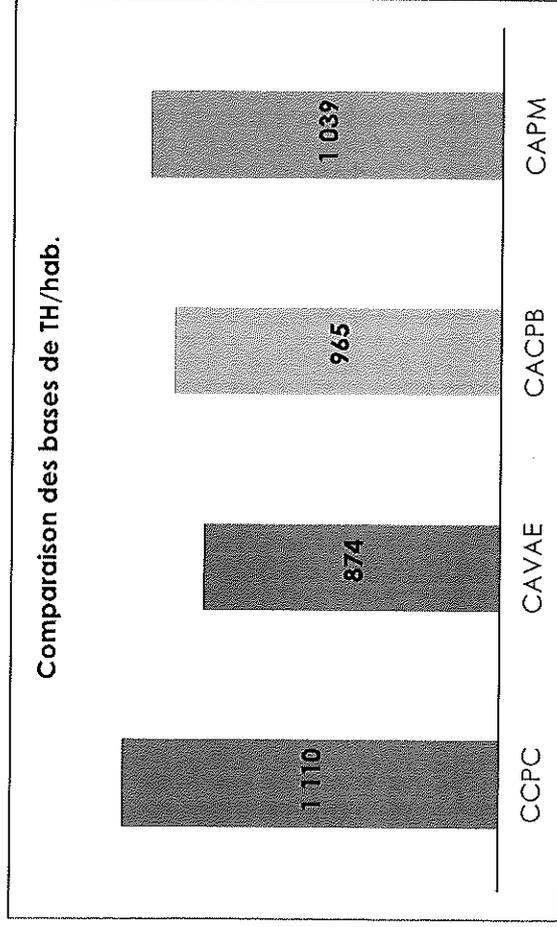
La CACPB (CA Coulommiers Pays de Brie) présente des produits fiscaux nets par habitant supérieurs à ceux de la CCPC (CC du Pays Créçois).

Si l'on retire le montant du solde des attributions de compensation reversées aux communes membres, qui représente les ressources nettes transférées aux EPCI lors du passage en FPU, les produits fiscaux communautaires nets par habitant seraient respectivement de 224,79 € et 217,58 €.



On entend ici par produits fiscaux nets l'ensemble de la fiscalité locale perçue par les Communautés en 2018.

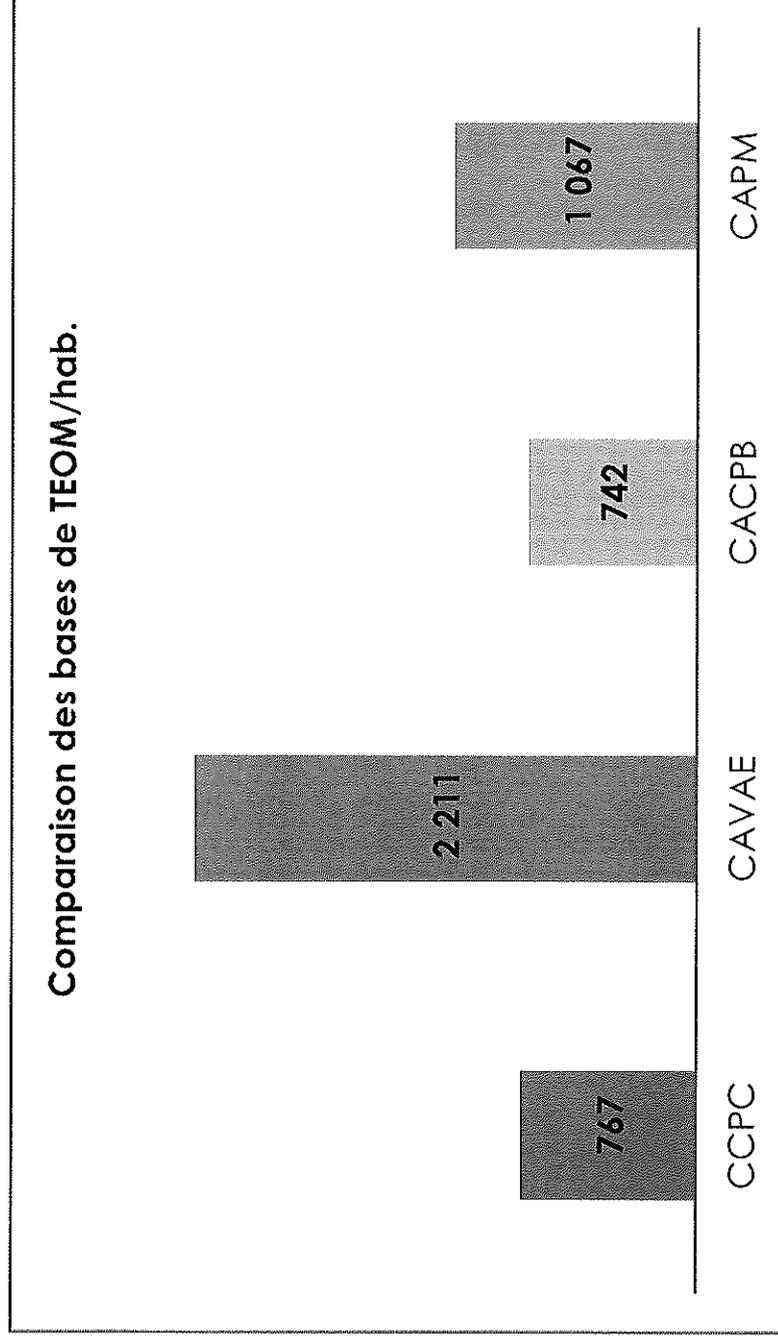
# Analyse comparative des bases fiscales – 1/2



## Analyse comparative des bases fiscales – 2/2

Alors que les bases de TH /hab des 4 EPCI restent comparables (27% d'écart maximum), la CA Val d'Europe présente une base de TF /hab nettement plus importante que les 3 autres EPCI (plus du double de la CAPM).

Cela explique l'écart observé dans les bases de CFE et de TEOM /hab, étroitement liées aux bases foncières bâties.

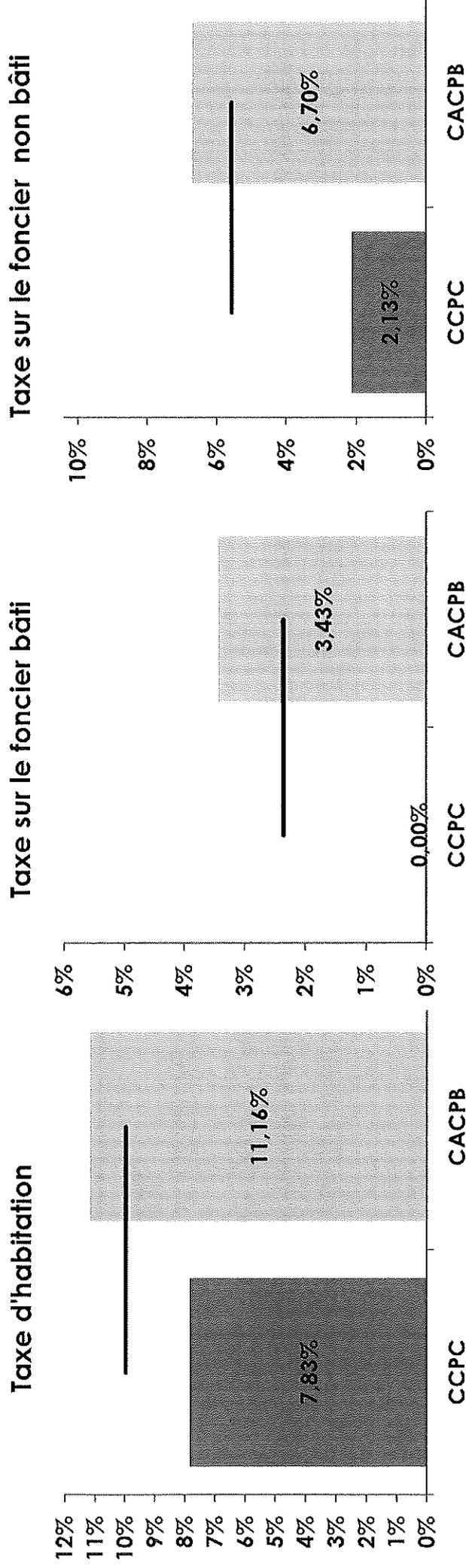


## La fiscalité « ménages »

Les taux de fiscalité ménages de la CACPB sont plus importants que ceux de la CCPC.

La CCPC n'exerce aucune imposition sur le foncier bâti.

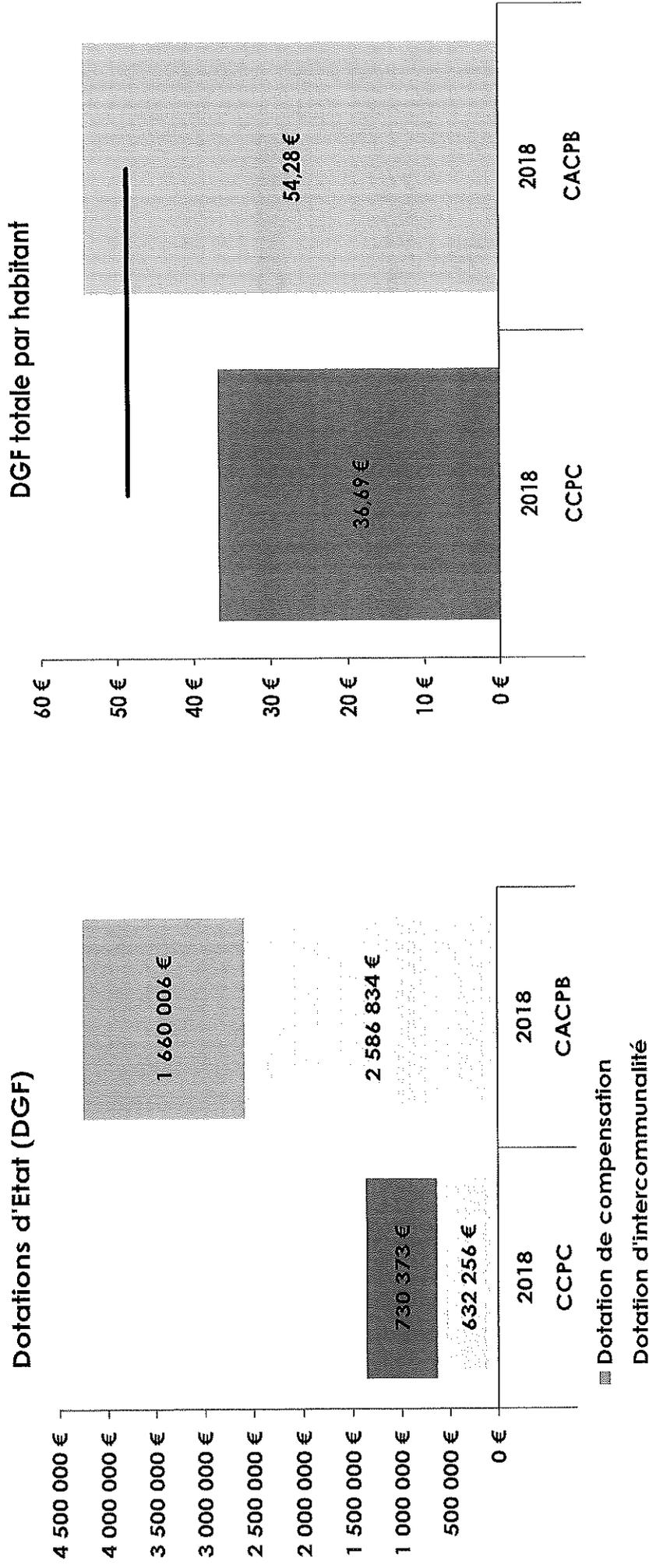
Le taux moyen pondéré donne une approche du taux d'équilibre sur le territoire fusionné.



## Dotations d'Etat

Les dotations versées par l'Etat aux EPCI rapportées au nombre d'habitants, sont assez différenciées sur le périmètre d'étude (de 36,7 € pour la CCPC à 54,28 € pour la CACPB).

Les montants de dotation de compensation sont également hétérogènes.

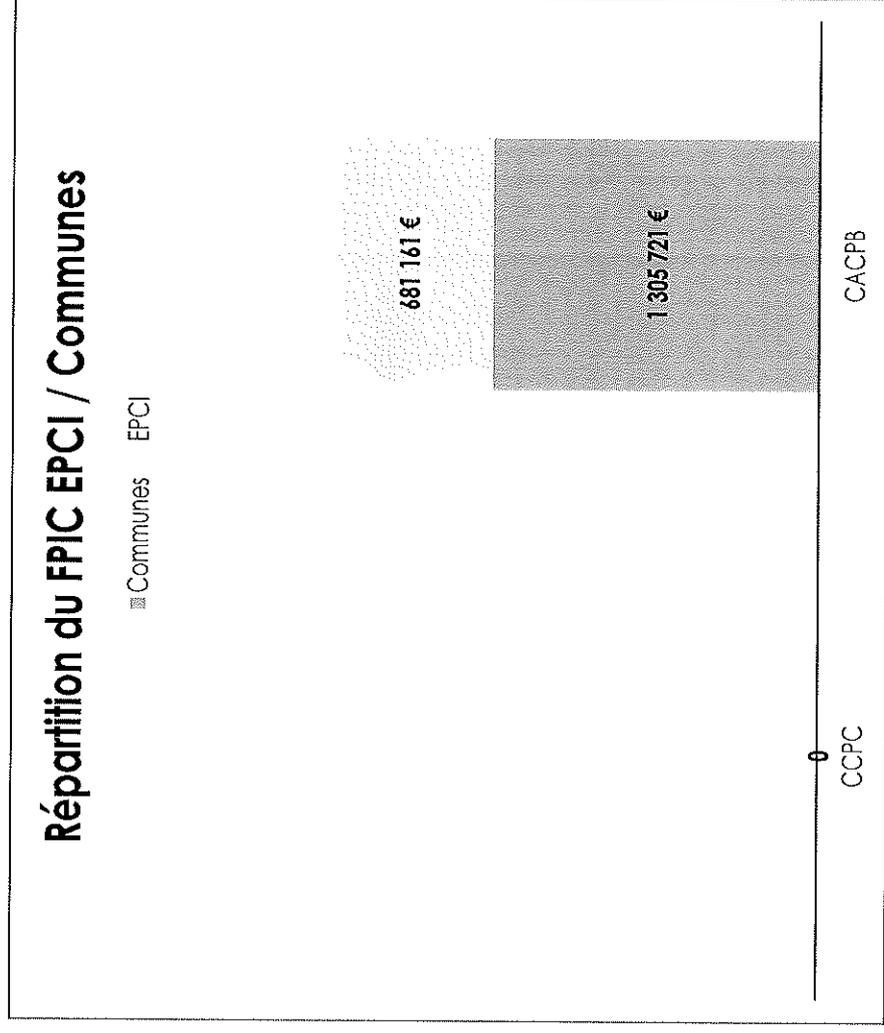
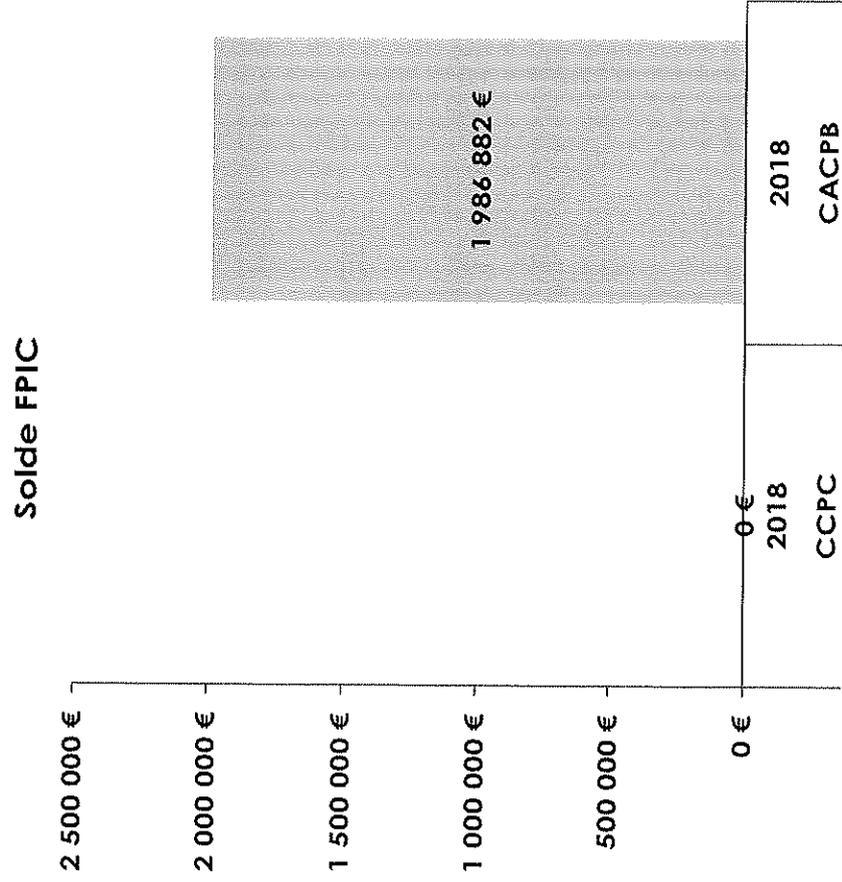


Les montants de dotation d'intercommunalité sont exprimés avant prélèvement au titre de la CRFP.

# Fonds de péréquation (FPIC)

La CA Coulommiers Pays de Brie est seule bénéficiaire du FPIC (1,9 M€ en 2018).

Répartition de droit commun entre EPCI et communes appliquée par les deux EPCI.

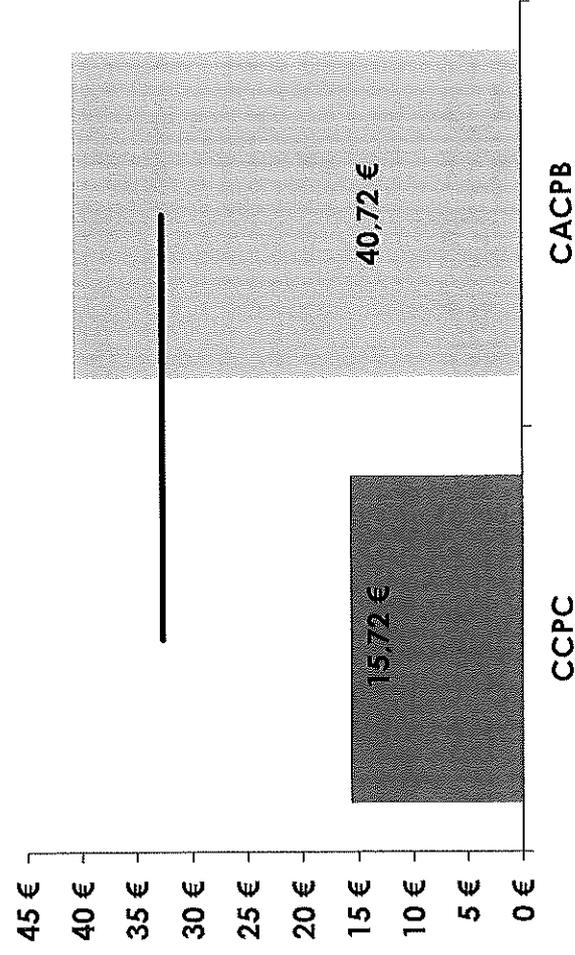


## Autofinancement

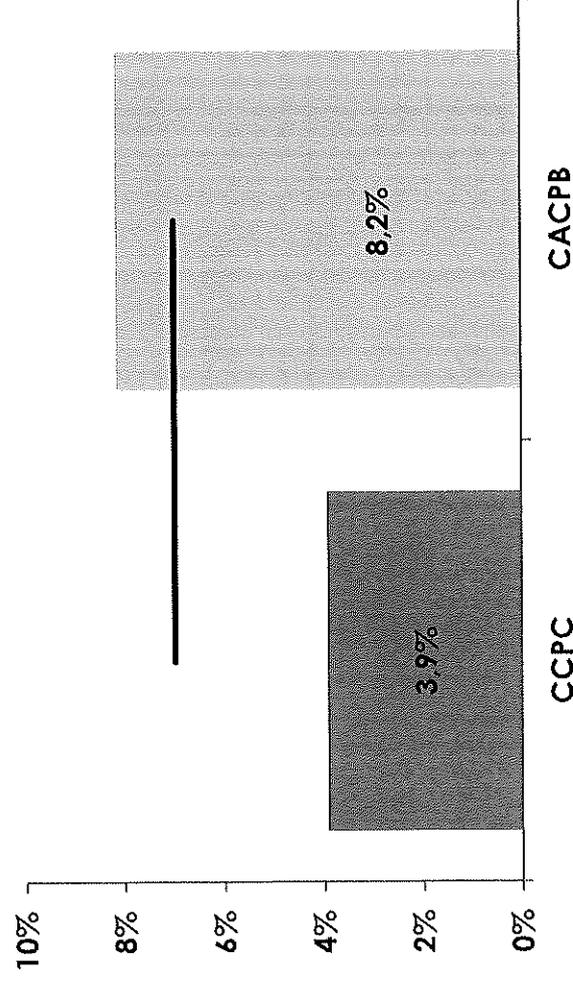
Le niveau d'épargne nette évalue la capacité de la collectivité de la collectivité à financer le reste à charge des investissements futurs.

Le taux d'épargne de la CACPB est d'un bon niveau, celui de la CCPC plus faible est correct.

Epargne nette par habitant 2018



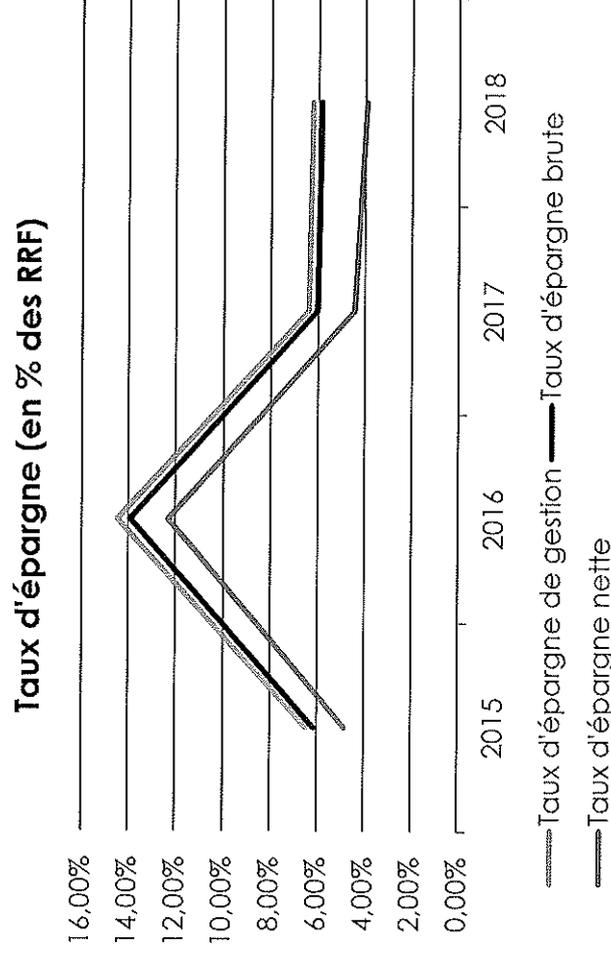
Taux d'épargne nette 2018



# Taux d'épargne de la CC du Pays Créçois

Des taux d'épargne positifs

- Des taux d'épargne qui se stabilisent sur les 2 derniers exercices, au niveau de l'exercice 2015
- En 2017, le taux d'épargne brute atteint 6 %, à la baisse
  - restreint la capacité de la collectivité à rembourser le capital de dette
  - l'épargne nette est en-dessous du plancher de la valeur cible (6 %, plafond à 8 %)
- Les années 2019 et 2020 doivent permettre de retrouver des ratios de santé budgétaire plus pérennes



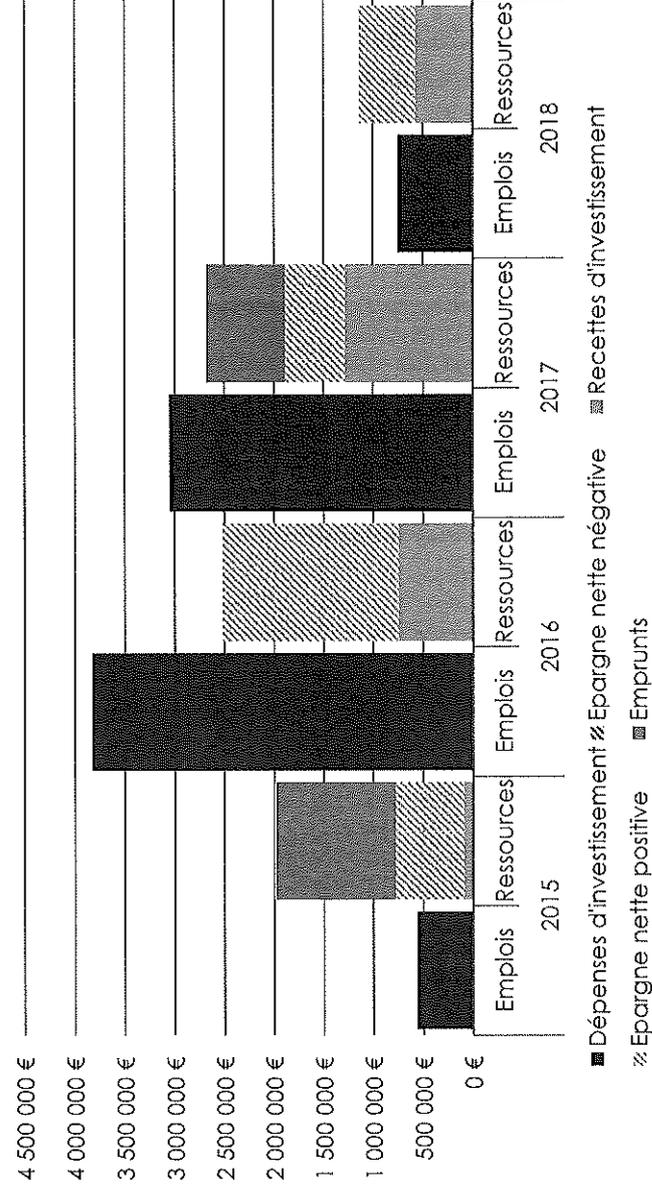
# Rétrospective du financement d'investissement de CCPC

Un besoin de financement qui augmente à partir de 2016

	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement	565 507	3 826 991	3 057 257	752 525
Épargne nette négative	0	0	0	0
Recettes d'investissement	86 819	740 912	1 279 712	567 604
Épargne nette positive	687 385	1 776 155	603 840	575 422
Emprunts	1 206 016	3 271	800 000	0

- Les dépenses d'investissement ont été importantes en 2016 et 2017 (crèche de Saint-Germain, aménagement numérique (> 450 k€) et mise en accessibilité d'arrêts de bus) et se maintiennent en 2017
- L'épargne nette positive participe à financer les investissements, mais ne suffit pas à compléter les recettes directes d'investissement
- A partir de 2015, le montant total des emprunts mobilisés est d'environ 2 M€

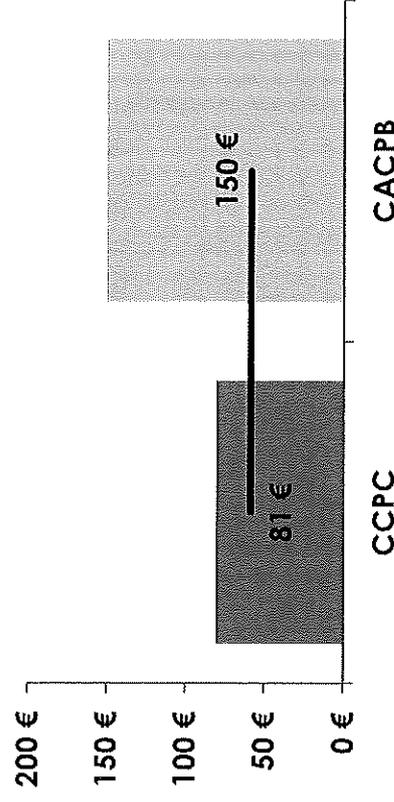
## Financement des investissements



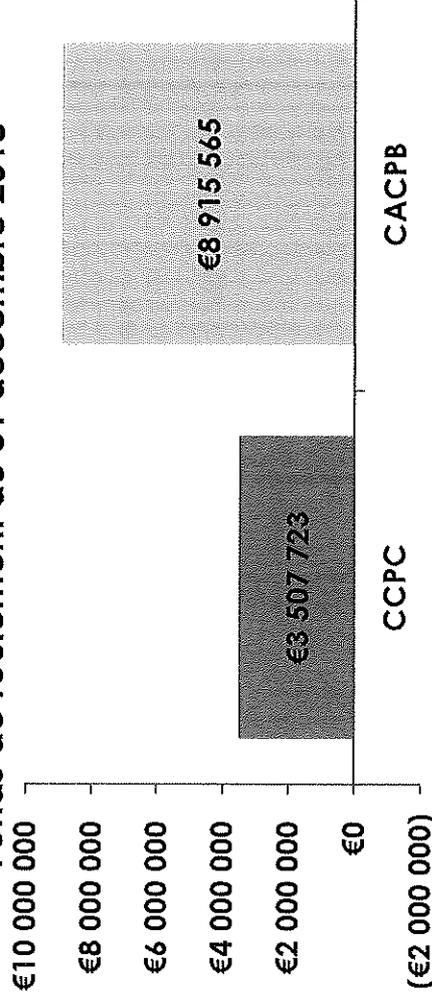
# Endettement et fonds de roulement

L'analyse des indicateurs de stock (encours de dette et fonds de roulement) permet d'évaluer les engagements des EPCI d'un côté, et leurs réserves de l'autre. La capacité de désendettement et le fonds de roulement disponible illustrent la performance de gestion des deux EPCI.

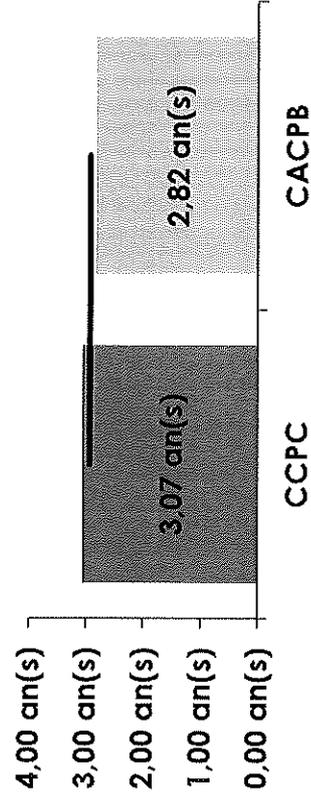
Encours de dette par habitant 2018



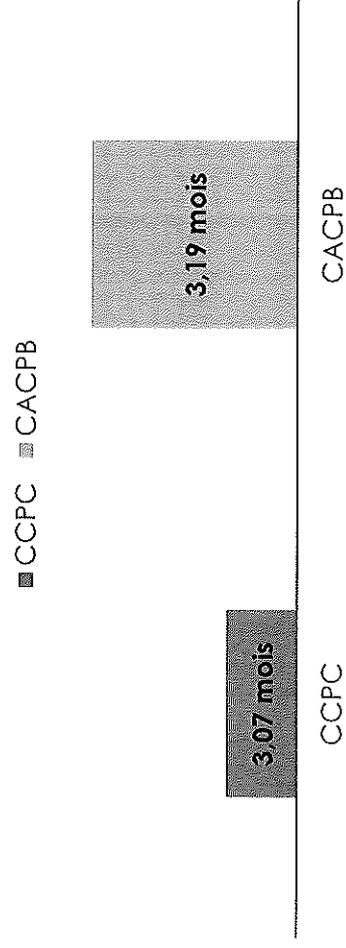
Fonds de roulement au 31 décembre 2018



Délai de désendettement au 31/12/2018



Fonds de roulement disponible



## Endettement et fonds de roulement – Analyse

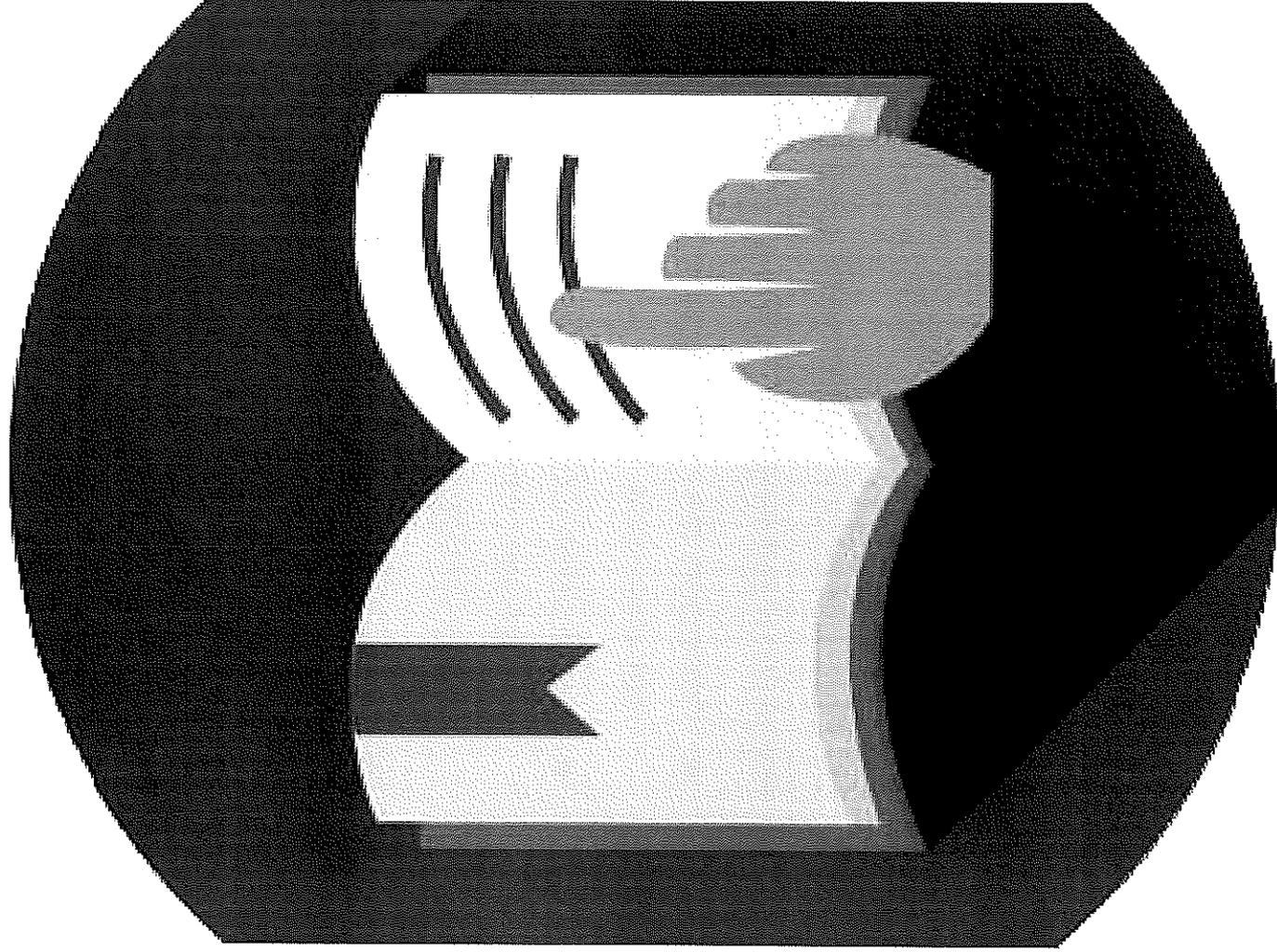
### Endettement

- Le niveau d'endettement des EPCI est excellent sur le périmètre d'étude
  - l'encours de dette par habitant n'y dépasse pas 188 €
  - celui de la CC du Pays Crécois est nettement inférieur à celui des EPCI à FP entre 20 000 et 50 000 hab (192 €/hab)

- Les capacités de désendettement des 2 communautés sont bonnes
  - délais de désendettement bien inférieurs au seuil de vigilance (8 ans)
  - observé en tendance depuis plusieurs exercices

### Fonds de roulement

- Le fonds de roulement disponible est l'indicateur le plus pertinent
  - Converti en nb de mois de dépenses réelles de fonctionnement
  - Il représente la capacité à faire face aux besoins de trésorerie sans emprunter
- Les niveaux atteints dans les deux communautés sont bons
  - Réguliers en tendance sur plusieurs exercices
  - Le seuil minimum se situe à 2 mois



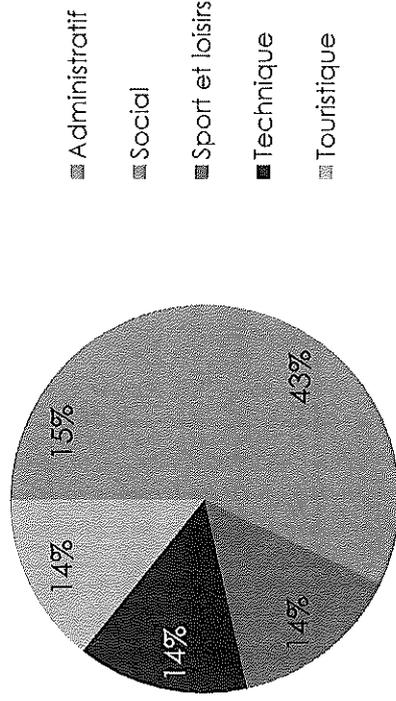
## 01-b

### État des lieux patrimonial et des moyens humains

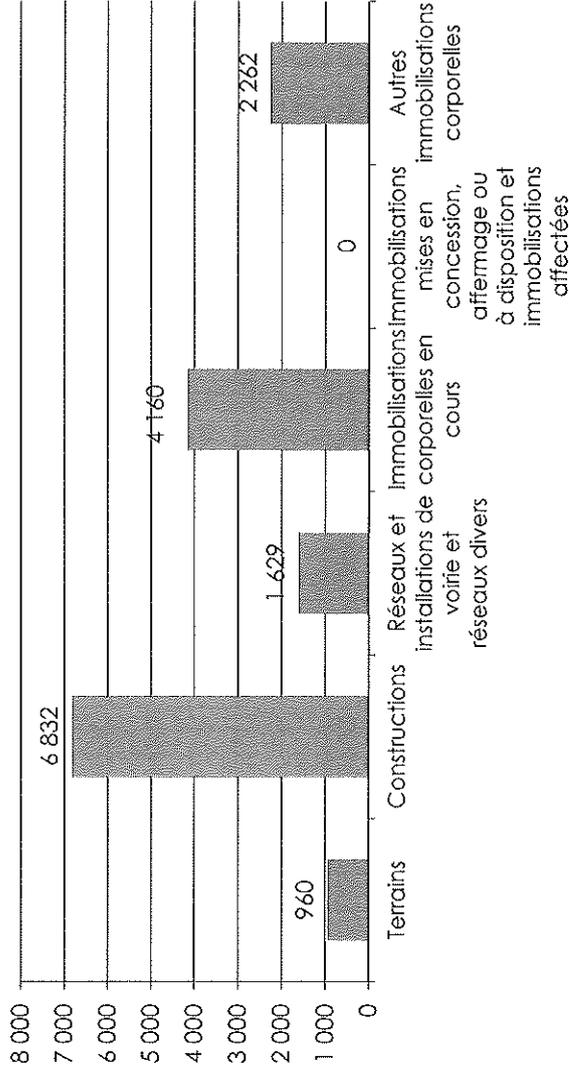
- Identification du patrimoine (CCPC)
- Mise en regard des moyens humains des deux communautés
- Préfiguration de l'effectif de la CA issue de fusion

# Etat et valorisation du patrimoine

Répartition du patrimoine immobilier par fonction (nombre de bâtiments)



Immobilisations corporelles nettes (en k€) - CCPC



- Les immeubles affectés à l'action sociale (Petite enfance, crèche, ...) constituent les principaux éléments de patrimoine de la CC
- Le montant net des constructions représente la part la plus importante des immobilisations corporelles
- A part la crèche – la Marelle mis à disposition de la CC dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance, les immeubles appartiennent à la CC du Pays Créçois (pas de convention identifiée)
- 3 immeubles sur 7 sont localisés sur les communes engagées dans une démarche de retrait :
 

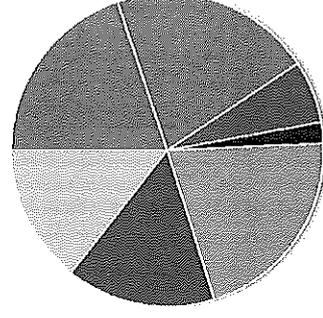
Patrimoine	Impacts
Esbly : crèche	Fin de mise à disposition
Esbly : Bâtiment annexe des services techniques (urba + DST + régie bâtiment)	Non transférable
St Germain sur Morin : pôle petite enfance « Bulle d'Eveil »	Transfert

## Comparaison des effectifs

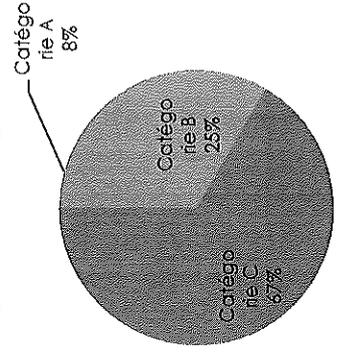
- Au 31 décembre 2018, les deux communautés réunies
  - employaient 278 agents, dont 236 permanents
  - pour une MS de 8,99 M€
- Au sein de l'effectif total
  - 60 % des agents sont titulaires de la FPT
  - 57 % sont des agents de catégorie C
  - Les filières administrative, technique et médico-sociale sont les plus représentées, totalisant 61,5 % des agents

	CCPC	CAG78	Total
<b>Général</b>			
Nombre d'agents	82	196	278
Nombre d'ETP	77,40	155,32	232,72
Masse salariale (012)	2 995 534 €	5 991 881 €	8 987 415 €
<b>Agents par statut</b>			
Titulaire	68	100	168
Stagiaire	1	0	1
Non-titulaire	13	96	109
<b>Agents par catégorie</b>			
Catégorie A	9	11	20
Catégorie B	17	42	59
Catégorie C	56	102	158
Autre (CDD)	0	41	41
<b>Agents par filière</b>			
Administrative	21	34	55
Technique	16	42	58
Culturelle	2	16	18
Sportive	1	5	6
Médico-sociale	37	21	58
Animation	5	38	43
Autre	0	40	40

Répartition par filière



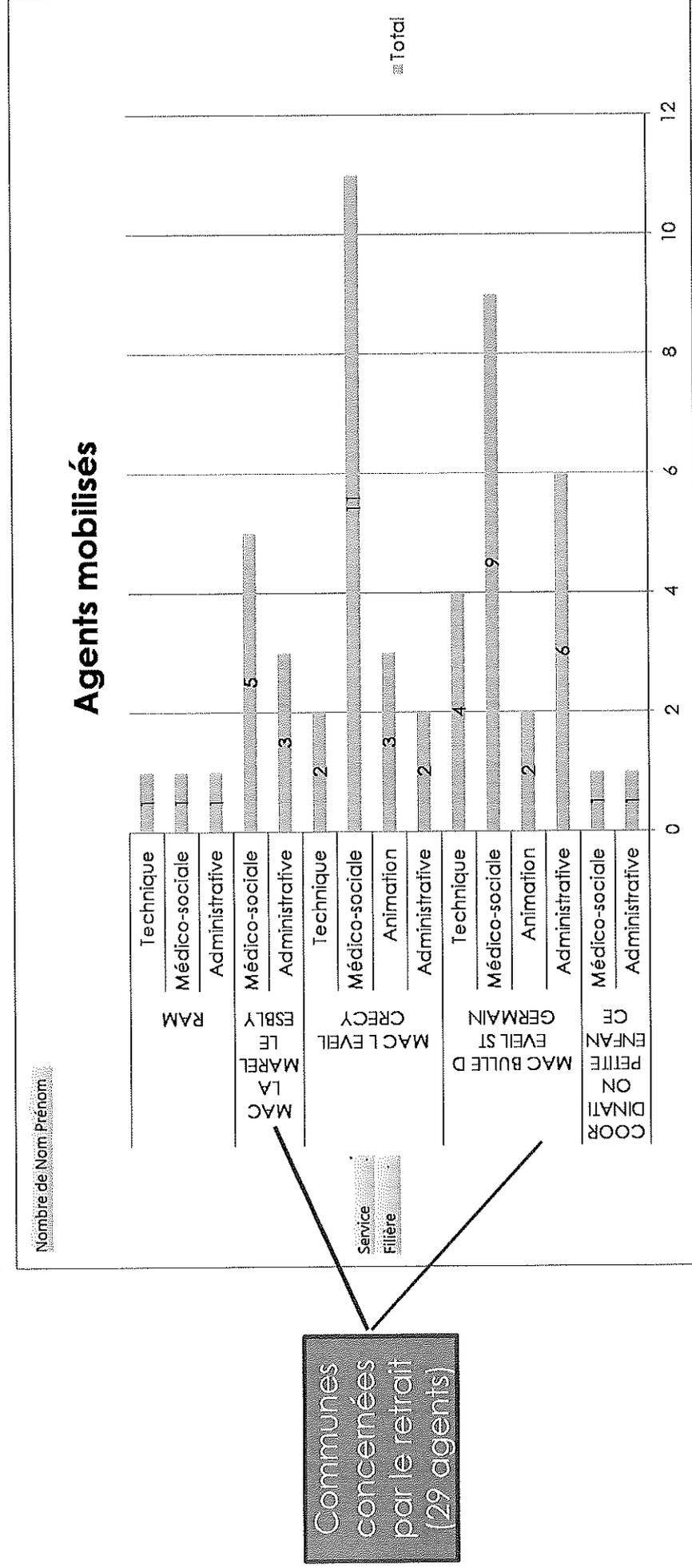
Agents par catégorie



- La composition des effectifs révèle une réelle complémentarité de profils et de compétences

NB : l'effectif de la CCPC au 31/12/2019 sera significativement moins important, suite au retrait des 7 communes (en particulier équipements petite enfance)

# CC du Pays Créçois : focus sur la petite enfance



52 agents sont mobilisés sur les activités de la petite enfance à travers

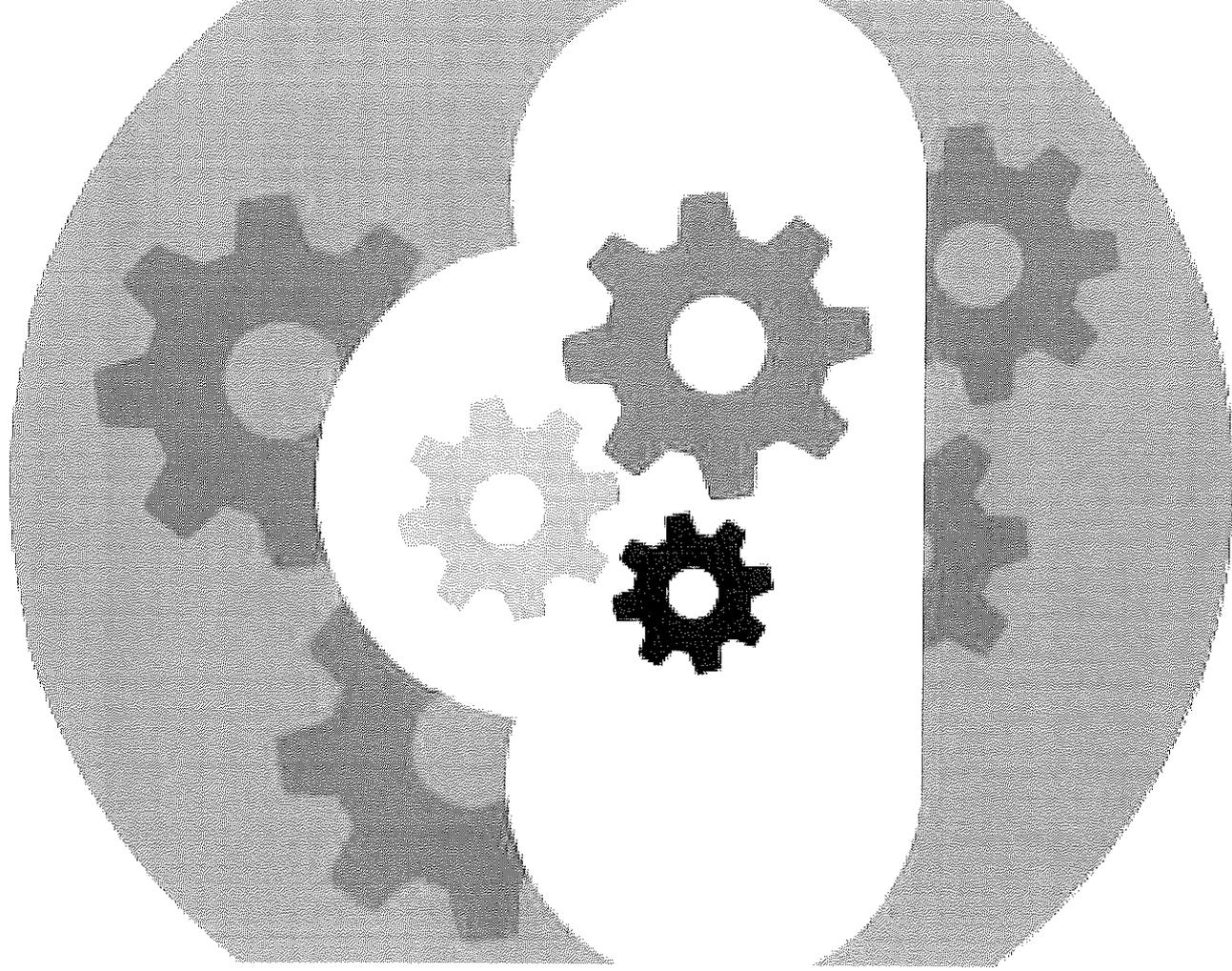
- Les Multi-accueils (MAC)
- Le Relais d'assistants Maternels (RAM)
- Coordination médico-sociale (et sans compter le médecin référent)

# 01-C

Impact financier et fiscal du  
retrait des 7 communes

Impacts sur l'équilibre de gestion des  
compétences pour la CCPC

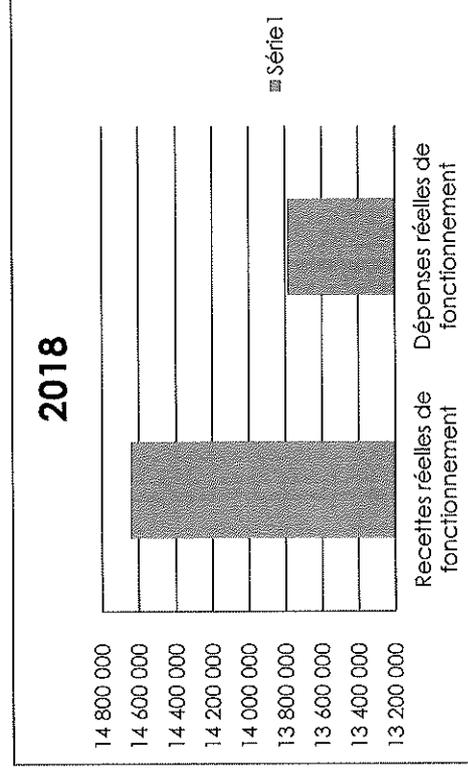
Impacts sur les recettes de fiscalité  
locale perçus par l'EPCI



## Impacts financiers

### ○ Rappel des équilibres financiers :

	2018
(+) Recettes de gestion courante	14 634 672
(-) Dépenses de gestion courante	13 730 796
(=) Epargne courante	903 875
(+) Produits exceptionnels (hors 775)	9 303
(-) Charges exceptionnelles	0
(-) Dotations aux provisions	0
(=) Epargne de gestion	913 178
(+) Produits financiers	0
(-) Charges financières	55 963
(=) Epargne brute	857 215
(-) Remboursements d'emprunt	281 793
(=) Epargne nette	575 422



### ○ Impacts à anticiper :

- Une baisse de recettes fiscales, des participations et subventions
- Une baisse des dépenses de fonctionnement
  - Charges à caractère général (011)
  - Dépenses de personnel (012)
  - Atténuation de produits (014) : dont AC, Autres charges de gestion courantes (65)
  - Charges financières (66) dont intérêts de la dette
- Baisse des annuités d'emprunt (par le transfert d'une partie)
- Évolution des dotations d'Etat et du FPIC

## Fiscalité locale directe et indirecte

### ○ Baisse des recettes communautaires

(Base d'imposition prévisionnelle 2018 figurant dans les états fiscaux 1259 de 2018)

Commune	ESBLY	MONTRY	SI GERMAIN SUR MORIN	QUINCY-VOISINS	BOUTHIGNY	SAINTE-HAËRE	VILLEMAREUIL
EPCI	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois	CC du Pays Crécois
TH	473 715 €	359 319 €	338 334 €	477 239 €	88 088 €	33 974 €	2 466 €
TFB	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TFNB	790 €	579 €	814 €	946 €	1 361 €	377 €	1 252 €
CFE	163 764 €	82 615 €	285 347 €	79 446 €	65 561 €	4 459 €	0 €
TEOM	757 097 €	449 356 €	679 878 €	424 923 €	106 666 €	39 532 €	31 083 €
CVAE	80 646 €	47 713 €	211 179 €	40 001 €	12 919 €	733 €	0 €
<b>Produit</b>	<b>1 476 012 €</b>	<b>939 583 €</b>	<b>1 515 552 €</b>	<b>1 022 554 €</b>	<b>274 594 €</b>	<b>79 075 €</b>	<b>34 802 €</b>
							<b>5 342 172 €</b>

Cf. éléments d'imposition à la fiscalité directe locale (REI)

○ Mode de calcul : base communale avec taux intercommunal

○ 4 communes fortement contributrices aux recettes de l'EPCI, parmi les 7 se retirant

## Action sociale - Petite enfance

- Baisse des dépenses et recettes communautaires (d'après Grand Livre 2018 et contrat d'emprunt)

La Marelle - ESBLY	2018
Charges à caractère général (011)	57 479 €
Charges de personnel (012)	336 664 €
Charges financières (66)	8 909 €
Remboursement de l'emprunt (16)	29 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>432 052 €</b>
Régie EAJE (Equip. Accueil Jeunes Enfants)	72 444 €
Subvention Département (74)	25 435 €
Subvention CAF (74)	231 658 €
<b>Total des recettes</b>	<b>329 537 €</b>
<b>Reste à charge CCPC</b>	<b>102 515 €</b>

Bulle d'Eveil - ST GERMAIN	2018
Charges à caractère général (011)	104 334 €
Charges de personnel (012)	643 835 €
Charges financières (66)	23 913 €
Remboursement de l'emprunt (16)	87 368 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>859 449 €</b>
Régie EAJE (Equip. Accueil Jeunes Enfants)	194 413 €
Subvention Département (74)	8 609 €
Subvention CAF (74)	397 716 €
<b>Total des recettes</b>	<b>600 738 €</b>
<b>Reste à charge CCPC</b>	<b>258 711 €</b>

- Reste à charge évité par la CC du Pays Créçois : 361 226 €/an
- Trois emprunts affectés aux deux équipements :
  - La Marelle Esbly (n°187696601C1) : CRD au 31/12/2018 de 203 000 €
  - Bulle d'Eveil – St Germain
    - Contrat MON506279EUR/05 : CRD au 31/12/2018 de 1 005 000 €
    - Contrat 0963991-1 : emprunt de 800 k€ dont 410 524 € consacré à la construction [CRD estimé : 383 156 € à partir d'un CRD pour l'emprunt global de 746 667 € au 31/12/2018]

## Petite enfance : conséquences sur l'offre de service

- Rappel : pas de conséquence immédiate sur le plan fiscal ou budgétaire
  - Restitution de compétence à confirmer et exécuter par les futurs EPCI à FP
  - Au 1/1/2020, transfert de fiscalité communautaire et AC en l'état
  
- Si restitution confirmée
  - Conséquences pour les communes
    - Prise en charge intégrale du déficit structurel, sur la seule fiscalité municipale
    - Pouvoir de décision sur l'allocation des places
  - Intérêt commun à respecter les conventions CAF pour maintien des subventions
  - Le territoire CCPC peut perdre en nombre de berceaux à dispo des familles

# Focus sur la petite enfance

● La compétence petite enfance comporte actuellement des postes d'encadrement à répartir également avec les communes « partantes »

- 2 postes d'encadrant (médico-social) sont identifiés à la crèche Bulle d'Eveil de St Germain
- 2 postes sur la coordination globale de la petite enfance

	Nbre de poste de coord.	Total Salaire annuel changé	Nombre de place crèche
	2	98 580 €	115
<b>Impacts retrait :</b>			
<b>Nombre de place</b>			-75
<b>Résultat</b>	0,7	34 289 €	40

**Dépenses en moins pour la CCPC : 64 291 €**

Ajustement avec 1,3 poste de coordination pris en charge par les communes qui sortent

	Déjà impacté		Variable	
	Montants 2018	Retrait des 4 communes	Charges de personnel "coordination"	Nouveau reste à charges de la CC
<b>Les 3 crèches</b>				
Charges à caractère général (011)	287 745 €	161 812 €	12 431 €	113 502 €
Charges de personnel (012)	1 488 126 €	980 499 €	64 291 €	443 335 €
Charges financières (66)	32 821 €	32 821 €	- €	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 808 693 €</b>	<b>1 175 133 €</b>	<b>76 723 €</b>	<b>556 837 €</b>

# Collecte et traitement des déchets

## ● Baisse des dépenses communautaires

- Etat des lieux (Cf. CA 2017) :

### Section de fonctionnement 2017

Dépenses - Charges à caractère général	4 543 181 €
Recettes	436 479 €

- Proposition de baisse des charges de fonctionnement basée sur la population (INSEE)

Communes	Population INSEE	Population INSEE (%)	Répartition des dépenses	Répartition des recettes
ESBLY	6 206	17%	770 502 €	74 025 €
MONTRY	3 602	10%	447 204 €	42 964 €
ST GERMAIN SUR MORIN	3 612	10%	448 446 €	43 084 €
QUINCY-VOISINS	5 430	15%	674 158 €	64 769 €
Boutigny	870	2%	108 014 €	10 377 €
St Fiacre	405	1%	50 283 €	4 831 €
Villemareuil	415	1%	51 524 €	4 950 €
Autres communes de la communauté	16 053	44%	1 993 050 €	191 479 €
<b>Total</b>	<b>36 593</b>	<b>100%</b>	<b>4 543 181 €</b>	<b>436 479 €</b>

2 305 131 €

Evaluation d'une baisse de charges de fonctionnement de la compétence de 2 305 131 €.

## Contribution au service incendie

- Baisse des dépenses communautaires
  - Etat des lieux (Cf. CA 2017) : **Section de fonctionnement 2017**  
Dépenses - Charges à caractère général  
489 019 €
  - Proposition de baisse de charges de fonctionnement basée sur la population (INSEE)

Communes	Population (INSEE)	Population INSEE (%)	Répartition des charges
ESBLY	6 206	17%	82 935 €
MONTRY	3 602	10%	48 136 €
St GERMAIN SUR MORIN	3 612	10%	48 270 €
QUINCY-VOISINS	5 430	15%	72 565 €
Boutigny	870	2%	11 626 €
St Fiacre	405	1%	5 412 €
Villeneuveuil	415	1%	5 546 €
Autres communes de la communauté	16 053	44%	214 528 €
<b>Total</b>	<b>36 593</b>	<b>100%</b>	<b>489 019 €</b>

274 491 €

Evaluation d'une baisse de charges de fonctionnement de la compétence de 274 491 €.

## Transports urbains

- Baisse des dépenses communautaires
  - Impact simultané de la reconfiguration des lignes par IDF Mobilités
  - Simulation définitive au vu de la recomposition des périmètres de desserte

### ○ Etat des lieux

#### Section de fonctionnement 2017

Dépenses - Charges à caractère général  
Recettes

181 597 €

2 685 €

Cf. CA 2017 fonction 815 -  
Transport urbain)

### ○ Répartition des charges de fonctionnement par périmètres de desserte

Lignes	Répartition des dépenses
n°7 (périmètre futur Val d'Europe)	95 235 €
Autres lignes (desservant les 15 communes)	103 893 €
<b>Total</b>	<b>199 128 €</b>

Evaluation d'une baisse de charges de fonctionnement de la compétence de 95 235 €.

## Aire d'accueil des Gens du voyage

- Baisse des dépenses et recettes communautaires (d'après docs contractuels)

	2017	2018
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses - Charges à caractère général		100 800 €
Charges financières (66)		8 508 €
Remboursement de l'emprunt (16)		34 042 €
Recettes (70)		
<b>Reste à charge CCPC</b>	<b>- €</b>	<b>143 350 €</b>

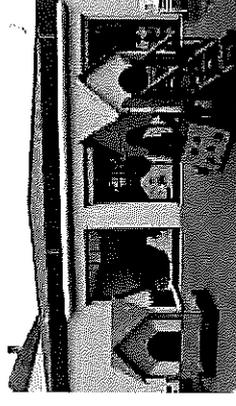
Lignes	Répartition des dépenses	Répartition des recettes	Reste à charge
QUINCY-VOISINS	143 350 €	- €	143 350 €
Autres communes de la communauté	- €	- €	
<b>Total</b>	<b>143 350 €</b>	<b>- €</b>	

- Reste à charge évité par la CC du Pays Créçois : 143 350 €/an
- Deux emprunts affectés à l'équipement :
  - CDC (Contrat n° 1216559) : CRD au 31/12/2018 de 350 254,96 €
  - Crédit Agricole (Contrat n° 72186683995) : CRD au 31/12/2018 de 95 615 €

## Prospective financière – Dette

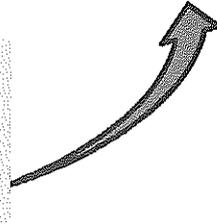
( Cf. état de la dette , Grand Livre 2018 et contrats d'emprunt )

- Répartition des charges de l'emprunt de la compétence
- 5 biens communautaires sont répertoriés sur les communes sortantes
  - Crèche – La Marelle à Esbly - *Mise à disposition par la commune de la CC*
  - Pôle Petite Enfance « Bulle d'Eveil » à ST Germain sur Morin – *Propriété CC*
  - Les services techniques situés à Esbly - *Propriété CC (non transféré)*
  - Un skate park situé à Saint-Germain-Sur-Morin – *Propriété CC*
  - L'aire d'accueil des Gens du Voyage à Quincy-Voisins - *Propriété CC*



Equipements :	Crèche – La Marelle Esbly	Pôle Petite Enfance « Bulle d'Eveil » St Germain	Pôle Petite Enfance « Bulle d'Eveil » St Germain	Aire d'accueil des Gens du Voyage Quincy-Voisins
6 emprunts affectés				
<b>CRD au 31/12/2018</b>	203 000 €	1 005 000 €	383 156 € (répartition de l'emprunt, qui a financé 2 opérations)	445 869,96 € (2 emprunts)
<b>Remboursement 2018 en capital</b>	29 000 €	60 000 €	27 368 €	34 042 €
<b>Remboursement 2018 en intérêt</b>	8909 €	19 390 €	4 523 €	8 508 €

Dans le cadre du retrait



# Synthèse

## Résultat de la baisse des recettes et des dépenses de fonctionnement

Commune	ESBEY	MONTRY	SIGERMAIN SUR MORIN	QUINCY-VOISINS	BOUITIGNY	SAINT-FIACRE	VILLEMARÉUIL	TOTAL
<b>Dépenses</b>								
Action sociale dont emprunts	452 511 €		915 713 €					1 368 224 €
Déchets	770 502 €	447 204 €	448 446 €	674 158 €	108 014 €	50 283 €	51 524 €	2 550 131 €
Compétences SDIS	82 935 €	48 136 €	48 270 €	72 565 €	11 626 €	5 412 €	5 546 €	274 491 €
Transport								95 235 €
AGV				143 350 €				143 350 €
Attribution de compensation	469 109 €	296 981 €	57 150 €	949 134 €	53 404 €	2 632 €	13 732 €	1 836 879 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 775 058 €</b>	<b>792 321 €</b>	<b>1 469 578 €</b>	<b>1 839 208 €</b>				<b>6 268 310 €</b>
<b>Recettes</b>								
Action sociale dont emprunts	329 537 €		600 738 €					930 275 €
Déchets	74 025 €	42 964 €	43 084 €	64 769 €	10 377 €	4 831 €	4 950 €	245 000 €
Compétences SDIS								- €
Transport								2 685 €
AGV				- €				- €
Produits de fiscalité (TH, FB, FNB, CFE, TEOM, CVAE)	1 476 012 €	939 583 €	1 515 552 €	1 022 554 €	274 594 €	79 075 €	34 802 €	5 342 172 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 879 574 €</b>	<b>982 547 €</b>	<b>2 159 374 €</b>	<b>1 087 323 €</b>	<b>284 971 €</b>	<b>83 906 €</b>	<b>39 752 €</b>	<b>6 520 132 €</b>
							<b>Solde</b>	<b>- 251 822 €</b>

- Au regard de ces éléments financiers et fiscaux, la CCPC perdrait environ 251,8 k€
- Le montant de DGF et la situation pour le FPIC peuvent être recalculés

## Re-périmétrage de la DGF de la CCPC à 12 communes

- Prise en compte de la loi de finances pour 2019
  - Une seule enveloppe pour tous les EPCI (suppression de la DGF bonifiée des CC à FPU)
  - Dotations de base par habitant
- Une tendance à la baisse avant CRFP
  - Baisse de population (retrait de 7 communes)
  - Amélioration du niveau d'intégration fiscale

- Le mécanisme de garantie à 95 % s'appliquerait

ANNEE	Montant DGF Totale
2018	1 362 629 €
2019	1 331 016 €
2020	371 400 €
2021	371 400 €

# 02

## Impacts et modalités de la fusion

Hypothèse de fusion bloc à bloc de la CACPB avec la CCPC réduite à 12 cnes (retrait des communes concomitantes)

Date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2020

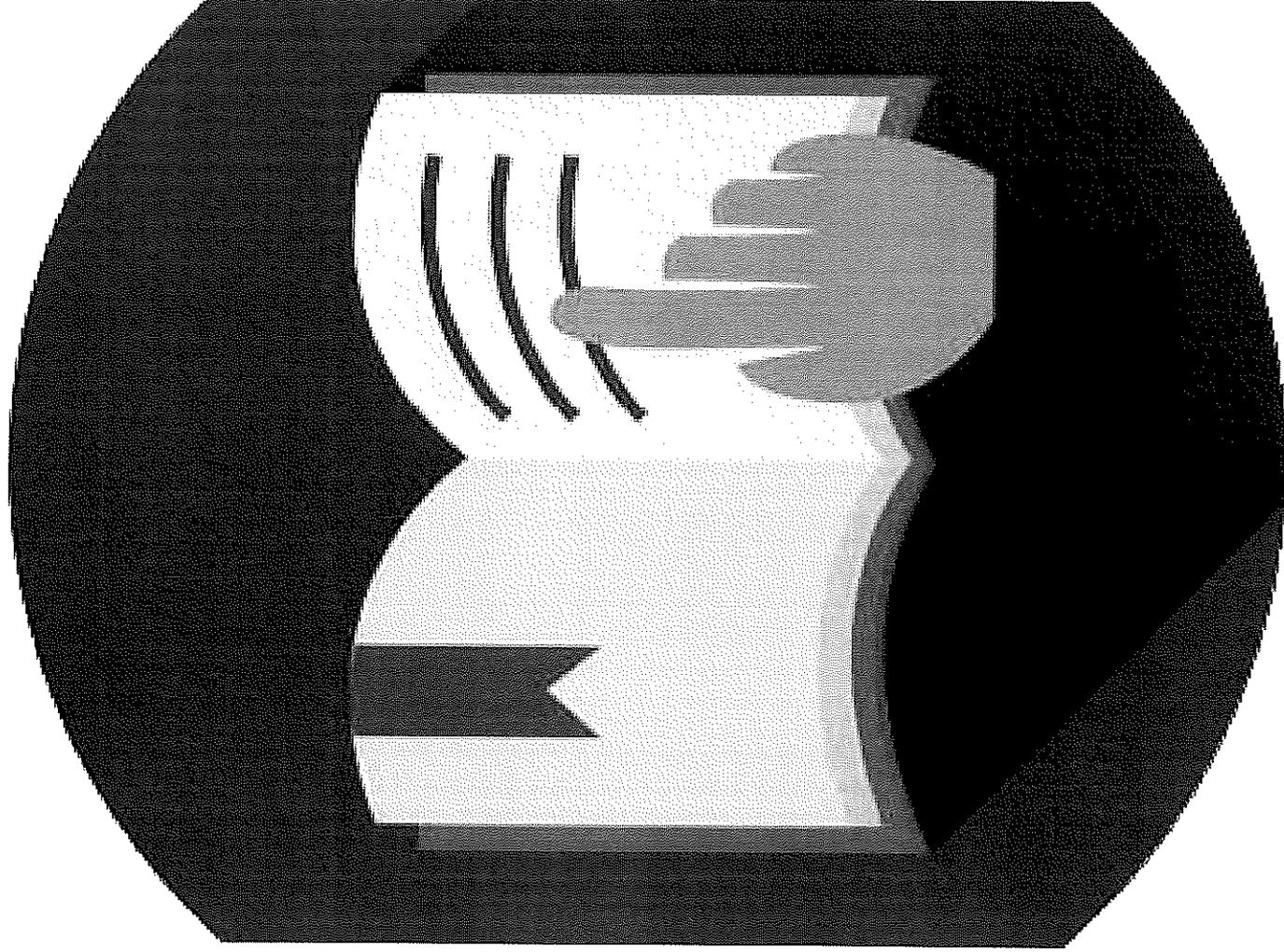


## 02-01

### Revue comparée des compétences des communautés

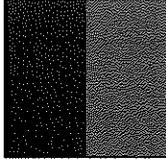
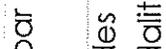
Revue des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Préciser le niveau d'intégration de chaque communauté, leurs spécificités
- Identifier les compétences à faire évoluer ou harmoniser après la fusion



## Revue dans la perspective de la fusion

- Question : que devient chaque compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ?
- Analyse menée en deux temps
  - compétences actuelles des EPCI : état et modalités d'exercice
  - impact de la fusion pour les EPCI existants
- Rappel : l'EPCI issu de fusion sera une Communauté d'agglomération
  - Évolution de la définition et des modalités de certaines compétences pour CCPC
  - Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, de nouvelles compétences obligatoires (petit cycle de l'eau)

Code	Libellé	Legende
0	Cptences exercées	
1	Cptences non exercées par des EPCI	
2	Cptences exercées par des EPCI avec certaines modalités	
3	Cptences exercées sur une partie du territoire de l'EPCI	
4	Cptences prises et délégués	

Code	Libellé	Legende
0	Pas d'évolution	
1	Restitution aux communes	
2	Harmonisation des compétences	
3	Transfert de compétence	

# Intégration des compétences CC -> CA (1/2)

	Communautés de Communes	Communautés d'Agglomération
<p><b>Compétences obligatoires</b></p> <p><b>(au 1er janvier 2020)</b></p>	<p>Actions de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité</li> <li>- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales*</li> <li>- promotion du tourisme</li> </ul>	<p>Développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité</li> <li>- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales*</li> <li>- promotion du tourisme</li> </ul>
	<p>Aménagement de l'espace*, SCOT et Schéma de secteur, PLU et documents d'urbanisme</p>	<p>Aménagement de l'espace*, SCOT et Schéma de secteur, PLU et documents d'urbanisme, ZAC*, mobilité</p>
		<p>Equilibre social de l'habitat : PLH, Politique du logement*, Logement social*, amélioration du parc immobilier*</p>
		<p>Politique de la ville</p>
	<p>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p>	<p>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</p>
	<p>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p>	<p>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</p>
	<p>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</p>	<p>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</p>
	<p>Eau</p>	<p>Eau</p>
	<p>Assainissement</p>	<p>Assainissement</p>

## Intégration des compétences CC -> CA (2/2)

	Communautés de Communes	Communautés d'Agglomération
<b>Compétences optionnelles (uniquement CC et CA)</b>  <b>(au 1er janvier 2020)</b>	Création, aménagement et entretien de la voirie	Création ou aménagement et entretien de voirie *
	Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement *	Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement *
	Protection et mise en valeur de l'environnement	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs* et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaire*	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs*
	Action sociale*	Action sociale*
	Création et gestion de maisons de services au public	Création et gestion de maisons de services au public
	Politique du logement et du cadre de vie	
	Politique de la ville	

## De nombreuses compétences aiséées à rapprocher

- Compétences obligatoires de communauté d'agglomération
  - Aménagement de l'espace et mobilités
  - Développement économique
  - Gens du voyage
  - Déchets
  - GeMAPI
  - Politique du logement et du cadre de vie
  - Politique de la ville
- Certaines compétences optionnelles : MSAP, Équipements culturels et sportifs, Parcs de stationnement, Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Certaines compétences facultatives : Aménagement numérique, Plan local de déplacement

## Compétences obligatoires à harmoniser

- Petit cycle de l'eau : une harmonisation complète sera nécessaire
  - Tarifs du service rendu aux bénéficiaires
  - Niveaux de service proposés, puis réflexion sur les modes de gestion
- Les transferts de l'eau et l'assainissement sont inéluctables en agglomération
 

Blocs de compétences	Compétences	CC du Pays Créçois	CA Coulommiers Pays de Brie	Impact
Assainissement	Assainissement collectif			<input type="radio"/>
	Assainissement non collectif			<input type="radio"/>
	Eau (Traitement, Adduction, Distribution)			<input type="radio"/>
Eau				
- Études en cours par chaque EPCI sur le devenir des syndicats d'eau et d'ass.

- En matière de Promotion du tourisme, il s'agit de se projeter
  - Dans une organisation territoriale adaptée aux besoins
  - De répondre aux besoins des acteurs et de soutenir la destination

# Compétences facultatives à harmoniser

Blocs de compétences	Compétences	CC du Pays Créçois	CA Coulommiers Pays de Brie	Impact
<b>Des compétences facultatives</b>	Instruction des documents d'urbanisme liés au droit des sols (Permis de construire...)			<input type="radio"/>
<b>Des compétences facultatives</b>	Santé publique			<input type="radio"/>
	Activités culturelles ou socioculturelles			<input type="radio"/>
<b>Des compétences facultatives</b>	Gestion d'un centre de secours			<input type="radio"/>
	Autres			<input type="radio"/>

- Ces compétences sont souples dans leur mise en œuvre
- Pas de couverture territoriale figée
- Peu ou pas de contrainte légale externe
- L'instruction des documents d'urbanisme nécessite un débat

## Discussion à engager sur l'intérêt communautaire

- Pourquoi ?
  - Différences de portée de la notion d'intérêt communautaire entre CC et CA
  - Différentes définitions par ailleurs aujourd'hui

Blocs de compétences	Compétences	CC du Pays Crécois	CA Coulommiers Pays de Brie	Impact
<b>Voire</b>	Création, aménagement, entretien de la voirie			<input type="radio"/>
<b>Action sociale</b>	Gestion d'un point d'accès aux droits			<input type="radio"/>
	Action sociale			<input type="radio"/>
	Petite enfance			<input type="radio"/>

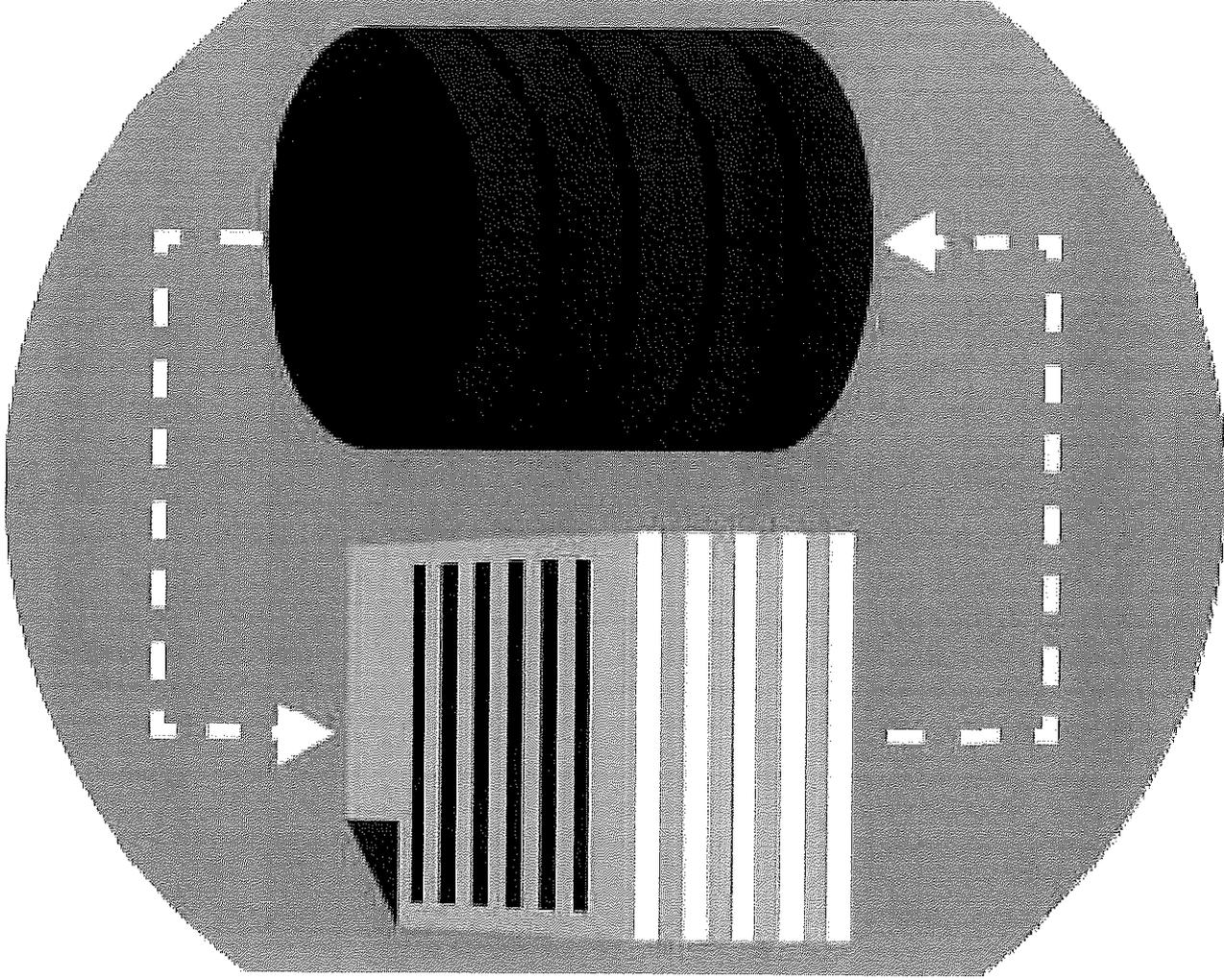
- Une discussion à engager pour construire le projet politique
- Puis en déduire les évolutions pertinentes de l'intérêt communautaire, qui doit être défini dans les deux ans suivant la prise d'effet de la fusion

## 02-b

### Impacts financiers et fiscaux de la fusion

L'harmonisation des taux de fiscalité et  
l'évolution des péréquations sont assez  
encadrées.

L'incidence est appréciée par EPCI.



## Pour bien comprendre les résultats

- Les taux « après fusion » sont définis par le CGI pour obtenir un **produit fiscal équivalent** à celui constaté avant la fusion
  - Il est donc possible de voter des taux différents :
    - Taux inférieur pour la CFE
    - Taux inférieur ou supérieur pour les taxes « ménages » (marges de manœuvre habituelles en fait)
  - Dans ces cas, le produit fiscal **perçu n'est plus** équivalent (perte ou gain)
- L'ensemble des taux « avant fusion » sont ceux votés en 2018
  - À l'exception de nombreux taux municipaux uniquement disponibles pour 2017
- Les AC des communes sont conservées au moment de la fusion

## Quels taux de CFE après la fusion ?

- Taux de CFE avant fusion très proches → très peu d'impact

EPCI	CFE	
	Taux avant fusion	Après fusion
CCPC	21,92%	21,99% ↗
CACPB	22,02%	↘

- Taux plafond : possibilité de voter un taux inférieur, mais avec **perte de produit fiscal**

- Durée de lissage nulle, en application de l'art 1609 nonies C du CGI
- Dérogation possible
  - A la majorité simple du Conseil communautaire
  - Durée librement fixée dans la limite de 12 ans

NB : Les taux « avant fusion » indiqués dans le tableau sont ceux votés en 2018

## Quels taux « ménages » après la fusion ?

EPCI	TH		TFB		TFNB							
	Taux avant fusion	Après fusion		Taux avant fusion	Après fusion							
		Méthode A	Méthode B		Méthode A	Méthode B						
CCPC	7,83%	↗	9,98%	↗	0,00%	↗	2,13%	↗	15,12%	↗	5,56%	↗
CACPB	11,16%	↘		↘	3,43%		7,90%	↗	6,70%	↘		↘

● La méthode B est préférable à la méthode A car :

- Elle permet un lissage des taux
- Elle respecte beaucoup mieux la structure actuelle des taux des taxes « ménages »

Mais son application est conditionnée à l'harmonisation préalable des abattements de TH des deux communautés

- Réforme de la TH : en attente de confirmation de sa neutralité sur ces évolutions
- Aucun impact sur les taux municipaux

NB : Les taux « avant fusion » indiqués dans le tableau sont ceux votés en 2018

## Évolution des taux « ménages »

- En retenant la méthode B, les taux cibles seraient :

EPCI	TH		TFB		TFNB	
	Taux avant fusion	Après fusion Méthode B	Taux avant fusion	Après fusion Méthode B	Taux avant fusion	Après fusion Méthode B
CCPC	7,83%	<b>9,98%</b>	0,00%	<b>2,36%</b>	2,13%	<b>5,56%</b>
CACPB	11,16%		3,43%		6,70%	

- Impact homogène pour les taxes ménages
  - hausse des taux pour la CCPC (entre 2,15 et 3,43 points)
  - baisse des taux pour la CACPB (entre 1,07 et 1,18 points)
- Lissage des taux « ménages »
  - possible individuellement sur une durée de 2 à 12 ans
  - proposé sur 6 ans pour simulation par commune, et ajustable

## Comment corriger les effets sur les contribuables ?

- L'effet défavorable constaté pour les communes de Pays Crécois



Pas de neutralité fiscale pour les ménages (logique du pot commun)

- Solution envisageable

AC dérogatoires neutralisant les effets de variation des taux ménages

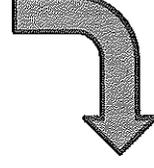
- donner aux communes les moyens de compenser les variations
- conditions de délibération
  - Majorité des 2/3 du Cons. Comm.
  - Ensemble des CM à la maj simple

- Inconvénients :

- met à contribution les communes de CACPB si on recherche la neutralité

OU

- perte de neutralité budgétaire pour la future CA



## Quelle harmonisation de la TEOM ?

- La TEOM a été mise en place par les deux communautés

### CC du Pays Créçois

### CA Coulommiers Pays de Brie

Zone unique

Zone 1 – Toutes communes

Zone 2 – Coulommiers, La Ferté sous Jouarre

**15,60 %**

**17,14 %**

**18,24 %**

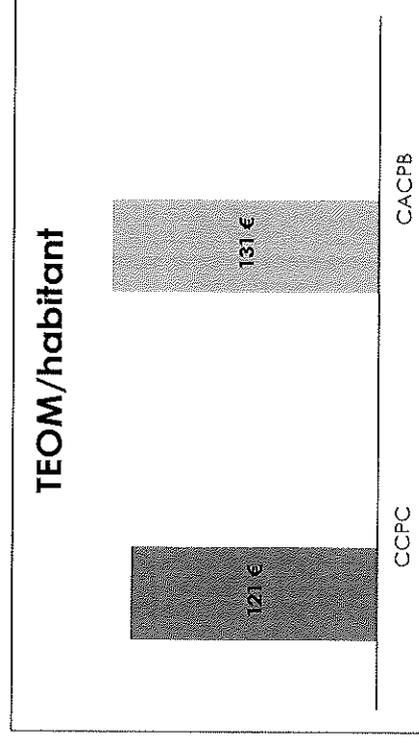
- La CACPB différencie le taux selon le niveau de service rendu

- Dans la perspective de la fusion

- Les zones peuvent être maintenues en l'état
- L'harmonisation du taux ne s'impose que si souhait de constituer une zone unique

- Après la fusion

- Les zones peuvent évoluer sur décision des élus
- Le principe du zonage n'est pas remis en cause

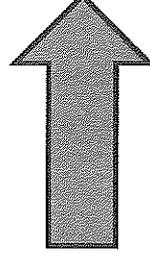


## Quel impact de la fusion sur la DGF ? (1/2)

- Depuis 2018, suspension de la réduction de la dotation d'intercommunalité
- Dotation d'intercommunalité
  - Meilleure dotation des deux communautés
  - Mais plafonnée à 105 % de la DGF pondérée avant fusion
- Conservation du montant de dotation de compensation (sous réserve de sa propre tendance d'évolution hors fusion)

Cumul des DGF des EPCI sans fusion

Estimation dotation d'intercommunalité sans fusion		
En €	Dotation d'intercommunalité avant prélèvement	Dotation d'intercommunalité après prélèvement
CCPC (à 12 c.)	287 122	- 352 108
CACPB	2 384 026	777 063
<b>Total</b>	<b>2 671 148</b>	<b>424 955</b>



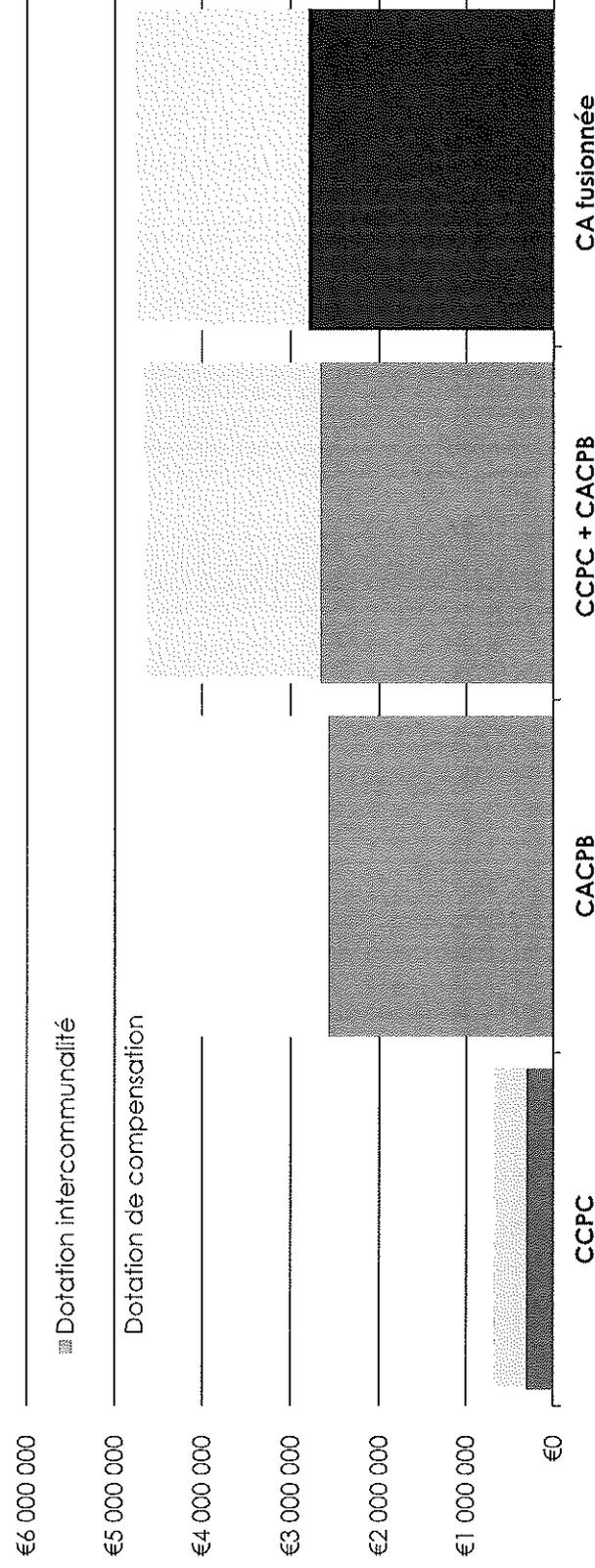
DGF de l'EPCI fusionné

Estimation 2020 avec fusion		
En €	Dotation d'intercommunalité avant prélèvement	Dotation d'intercommunalité après prélèvement
CCPC + CACPB	2 804 705	558 512
<b>Total</b>	<b>2 804 705</b>	<b>558 512</b>

## Quel impact de la fusion sur la DGF ? (2/2)

- À législation constante et tous paramètres constants par ailleurs
  - Stabilité de la dotation de compensation
  - Stabilité de la dotation d'intercommunalité (voire gain potentiel de **133 k€**)

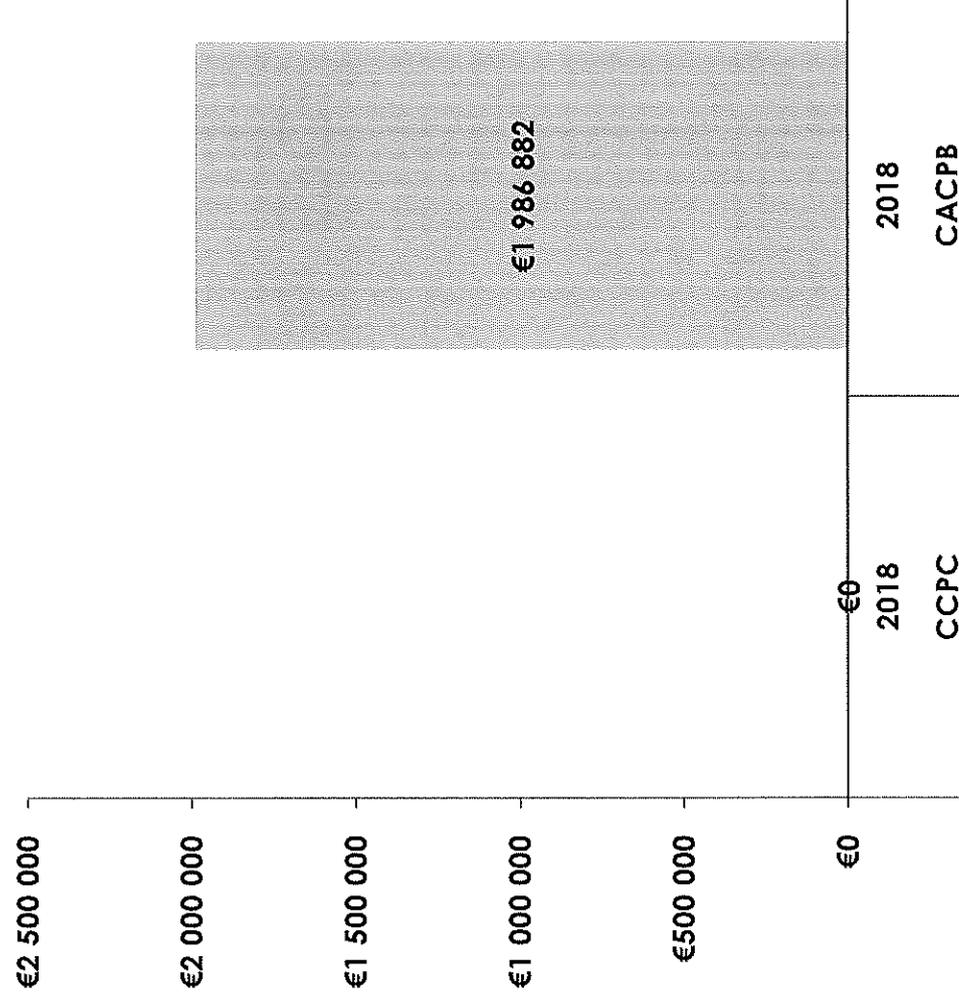
Projection des dotations d'Etat



## Simulations du FPIC

- Soldes du FPIC en 2018
  - CA Coulommiers Pays de Brie : bénéficiaire de 1,9 M€
  - CC du Pays Créçois : ni contributrice ni bénéficiaire
- Montants 2019 non communiqués par la DGFiP à ce jour
- Situation de l'EPCI après fusion quasi impossible à simuler
  - Dépend de la composition et des caractéristiques des EPCI de France
  - Nécessite des données 2019

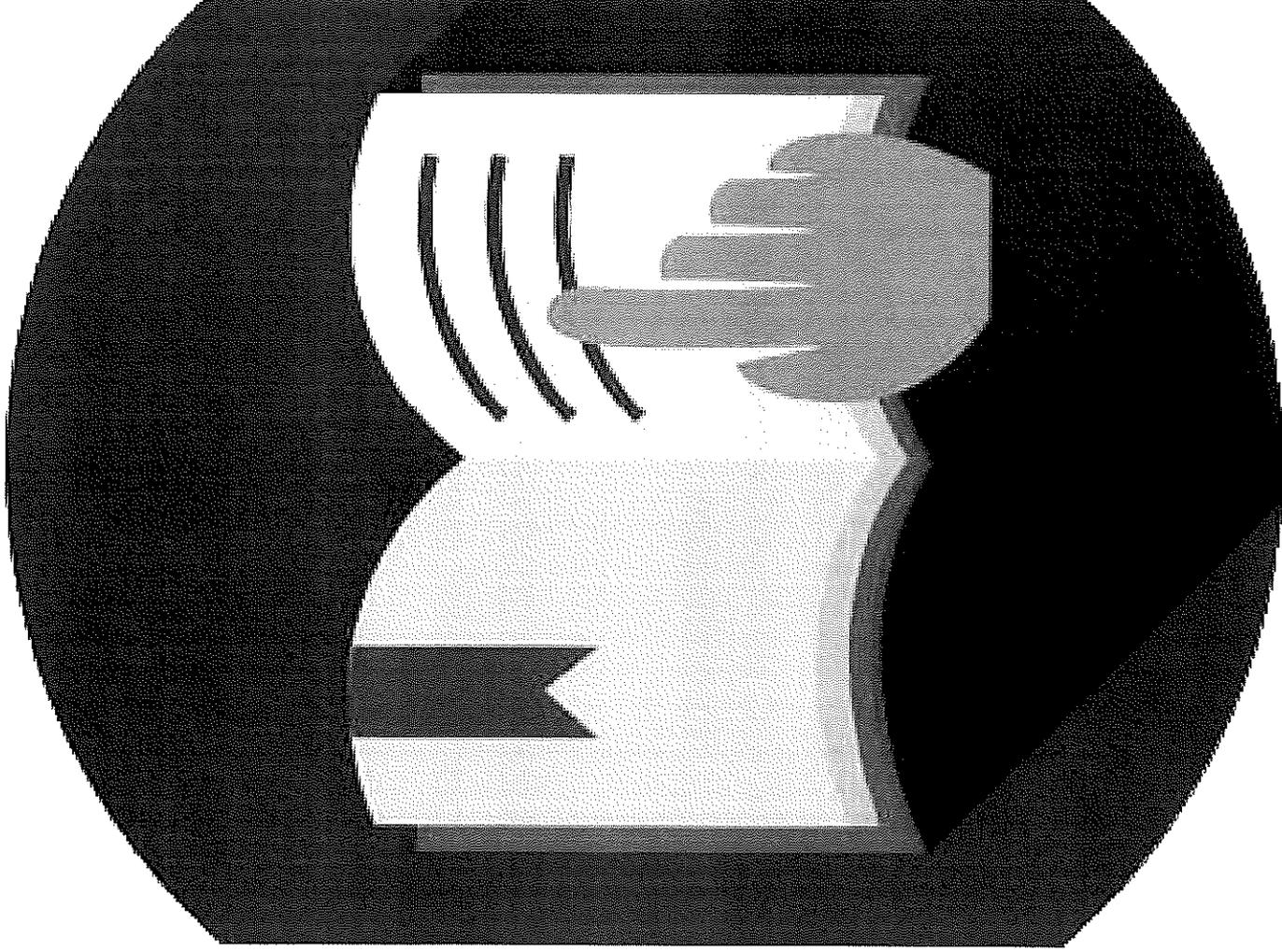
### Solde FPIC



## 02-C

### Simulation de la gouvernance du futur EPCI

La répartition des sièges entre les communes est strictement encadrée et peut modifier la représentativité de certaines d'entre elles.



## Attribution des sièges par accord local

### Accord local immédiat

- Possibilité de réduire le nombre de sièges à répartir ou de l'augmenter jusqu'à +25% par rapport à la répartition de droit commun
- En cas d'absence d'accord local immédiat, application du droit commun

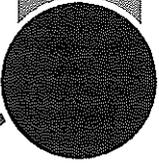
### Répartition de droit commun

### Accord local complémentaire

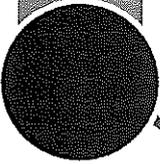
- Dernière procédure envisageable
- Possibilité d'augmenter le nombre de sièges à répartir jusqu'à +10% par rapport à la répartition de droit commun

## Simulation de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire

- Utilisation d'un outil fiabilisé reflétant les dernières évolutions législatives :
  - Les conditions d'un accord local immédiat sont réunies
  - Aucun accord local de 2<sup>nd</sup> type n'est possible
- Deux facteurs défavorables pèsent par rapport à la situation actuelle :
  - Nombre plus important de communes de petite taille (< 500 hab)
  - Limitation du nombre total de sièges, surtout avec accord local



Scénario 1 « Droit commun » : 84 sièges

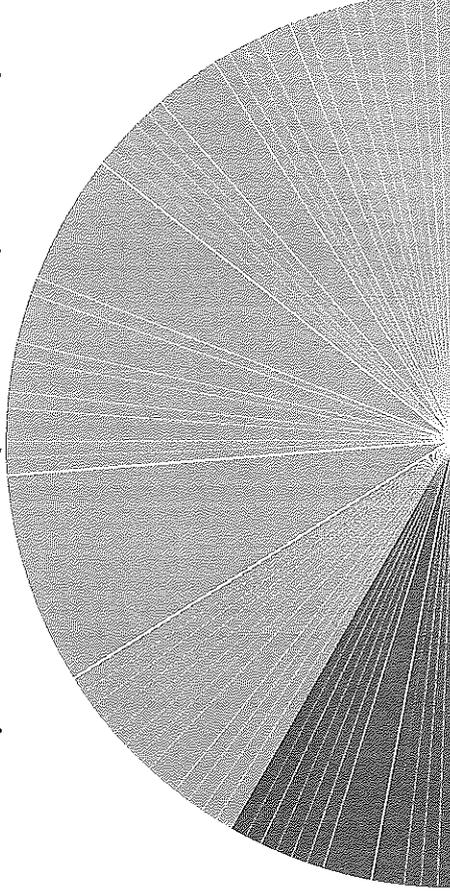


Scénario 2 « Accord local » : 77 sièges

## Scénario 1 – Droit commun

- Le conseil communautaire comprend 84 membres
- Cette configuration correspond à la répartition prévue par le **droit commun**

14 sièges ex-  
CCPC



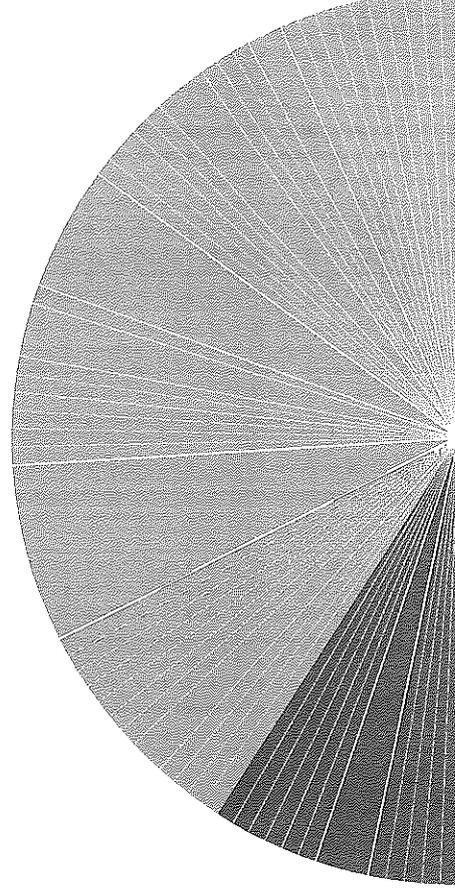
70 sièges  
ex- CACPB

Communes ayant plus d'un siège	Droit commun Nbre de siège
Crécy-la-Chapelle	3
Boissy-le-Châtel	2
Coulommiers	13
Faremoufiers	2
Guéard	2
Jouarre	3
La Ferté-sous-Jouarre	8
Mouroux	4
Pommeuse	2

## Scénario 2 – Accord local

- Le conseil communautaire comprend 77 membres
- Cette configuration correspond à la répartition prévue à la suite d'un accord local immédiat, intervenant avant et en lieu et place de la répartition effectuée selon le droit commun

14 sièges ex-  
CCPC

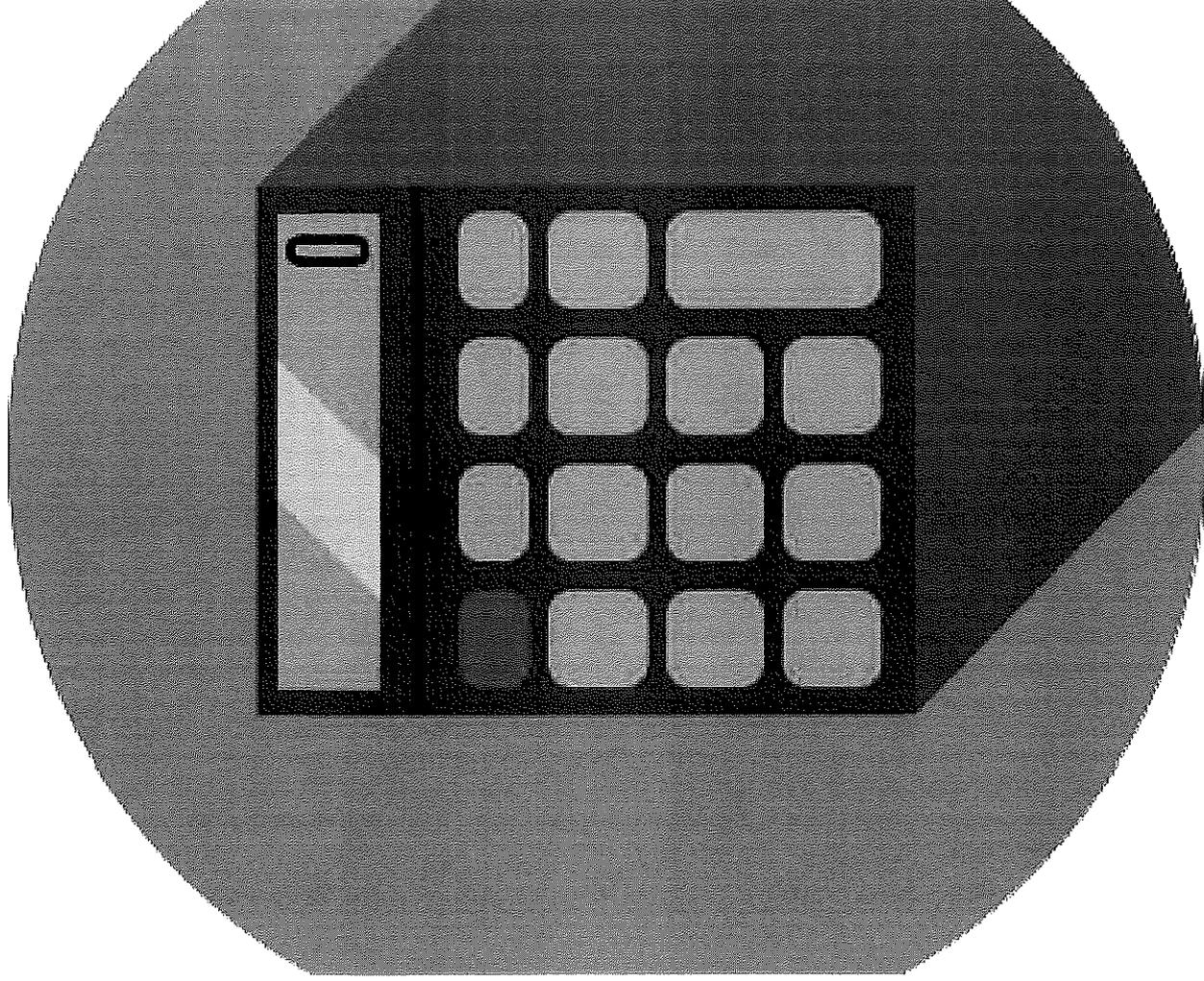


63 sièges ex-  
CACPB

Communes ayant plus d'un siège	Accord local	
	Sièges futurs	
Crécy-la-Chapelle	3	2
Boissy-le-Châtel	10	3
Coulommiers	7	3
Jouarre	3	2
La Ferté-sous-Jouarre	3	2
Mouroux	2	
Pommeuse	2	

# 03

## Éléments de prospective en matière d'investissement



# Les projets d'investissement en cours / engagés

## CC du Pays Créçois

- Création d'un centre aquatique (consultation pour le concours lancée)
- Définition d'un programme d'aménagements de lutte contre les inondations (bassins de rétention ou autres dispositifs)
- Mise en accessibilité des arrêts de bus : fin du programme en 2019
- Création d'un City stade à Tigeaux

## CA Coulommiers Pays de Brie

- Création d'un Accueil de loisirs de 120 places en centre-ville de Coulommiers (début travaux avant fin 2019)
- Maison des Fromages (maîtrise d'œuvre en cours)
- Halle des Sports de Coulommiers (maîtrise d'œuvre en cours)
- Création d'une Maison de Santé à La-Ferté-sous-Jouarre (désignation du MOE prévue en 2019)
- Création d'un télé-centre à La-Ferté-sous-Jouarre et extension de l'existant à Coulommiers
- Création d'Accueils de loisirs à Mouroux, Pommeuse (architecte à désigner), agrandissement du centre aéré de Guérard
- Réhabilitation du bassin extérieur de la piscine de La-Ferté-sous-Jouarre (en 2020 sur crédits ouverts en 2019)
- Remise en service de l'aire d'accueil des Gens du voyage de La-Ferté-sous-Jouarre et extension de l'aire de grand passage
- Acquisition d'un bâtiment à Sept-Sorts en vue d'y réaliser un hôtel d'entreprises
- Création de la ZAC de Mouroux (27 hectares)
- Plusieurs projets de stations d'épuration, notamment à Guérard, Dammarfin-sur-Tigeaux...

# Les projets d'investissement en cours / engagés - Détail

## CC du Pays Créçois

Opérations	Montants estimatifs (HT)
Création d'un centre aquatique (concours de maîtrise d'œuvre lancé, estimation préalable)	10 955 000 €
Définition d'un programme d'aménagements de lutte contre les inondations (bassins de rétention ou autres dispositifs)	1 500 000 €
Mise en accessibilité des arrêts de bus : fin du programme en 2019	327 000 €
Création d'un City stade à Tigeaux	110 000 €
<b>Montant estimé total</b>	<b>12 892 000 €</b>

# Les projets d'investissement en cours / engagés – Détail

## CA Coulommiers Pays de Brie

Opérations	Montants estimatifs (HT)
Création d'un Accueil de loisirs de 120 places en centre-ville de Coulommiers (début travaux avant fin 2019)	3 200 000 €
Maison des Fromages (maîtrise d'œuvre en cours, estimation APS)	5 600 000 €
Halle des Sports de Coulommiers (maîtrise d'œuvre en cours, estimation APS)	5 900 000 €
Création d'une Maison de Santé à La-Ferté-sous-Jouarre (désignation du MOe prévue en 2019)	1 67 000 €
Création d'un télé-centre à La-Ferté-sous-Jouarre et extension de l'existant à Coulommiers	510 000 €
Création d'Accueils de loisirs à Mouroux, Pommeuse (architecte à désigner, estimation préalable), agrandissement du centre aéré de Guérard (montant non estimé)	5 000 000 €
Réhabilitation du bassin extérieur de la piscine de La-Ferté-sous-Jouarre (en 2020 sur crédits ouverts en 2019)	500 000 €
Remise en service de l'aire d'accueil des Gens du voyage de La-Ferté-sous-Jouarre et extension de l'aire de grand passage (estimation préalable)	356 000 €
Acquisition d'un bâtiment à Sept-Sorts en vue d'y réaliser un hôtel d'entreprises	900 000 €
Création de la ZAC de Mouroux (27 hectares, y compris fouilles archéo.)	6 000 000 €
Plusieurs projets de stations d'épuration, notamment à Guérard, Dammartin-sur-Tigeaux...	5 000 000 €
<b>Montant estimé total</b>	<b>32 133 000 €</b>

**CONTACT :**

Claude KAYSER

Consultant senior et Directeur de mission

[claude.kayser@espelair.fr](mailto:claude.kayser@espelair.fr)

---

